



Rapport de gestion

Deuxième trimestre de 2025

Extendicare Inc.
Le 6 août 2025

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2025
Le 6 août 2025

TABLE DES MATIÈRES			
Mode de présentation	1	Revue financière du deuxième trimestre de 2025	15
Renseignements supplémentaires	2	Revue financière du premier semestre de 2025	18
Énoncés prospectifs	2	Fonds provenant des activités d'exploitation et fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	22
Faits nouveaux importants	3	Situation de trésorerie et sources de financement	26
Survol de l'entreprise	6	Autres obligations contractuelles et éventualités	30
Indicateurs de performance clés	9	Méthodes et estimations comptables	32
Principales informations financières trimestrielles	13	Mesures non conformes aux PCGR	32
État du résultat net	14	Risques et incertitudes	34

MODE DE PRÉSENTATION

Le présent rapport de gestion fournit de l'information sur Extendicare Inc. et ses filiales et, à moins d'indication contraire, « Extendicare », la « société », « nous », « notre », « nos » ou des termes semblables font référence à Extendicare Inc., prise isolément ou collectivement avec ses filiales. Les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « EXE ». Le siège social d'Extendicare est situé au 3000 Steeles Avenue East, bureau 400, Markham (Ontario), Canada L3R 4T9.

Extendicare est un chef de file reconnu dans la prestation de services de soins de santé de qualité aux Canadiens, inspiré par sa mission d'offrir aux gens les soins dont ils ont besoin, où qu'ils se trouvent. En activité depuis 1968, elle est le plus important propriétaire et exploitant privé d'établissements de soins de longue durée (« SLD ») du Canada et l'un des plus importants fournisseurs privés de soins de santé à domicile financé par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive ParaMed Inc. (« ParaMed »). De plus, la société fournit des services de gestion, des services-conseils et d'autres services aux établissements de SLD détenus par des tiers et des coentreprises auxquels elle est partie par l'intermédiaire de sa division Extendicare Assist et des services d'approvisionnement par l'intermédiaire de sa division des achats groupés, SGP Purchasing Network (« SGP »).

La société détient des participations gérées de 15 % chacune dans deux coentreprises en commandite avec Axiom LTC Limited Partnership (avec ses sociétés affiliées, « Axiom »). Les coentreprises en commandite, Axiom Extendicare LTC LP (la « coentreprise Axiom ») et Axiom Extendicare LTC II LP (la « coentreprise Axiom II ») (collectivement, les « coentreprises »), sont comptabilisées dans les états financiers consolidés de la société à titre de participations selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le présent rapport de gestion

Le présent rapport de gestion a été préparé afin de fournir aux investisseurs actuels et éventuels de la société des renseignements pouvant les aider à comprendre ses résultats financiers du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025. Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 et des notes y afférentes (les « états financiers consolidés »), ainsi qu'avec le rapport de gestion annuel et les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les notes y afférentes, qui ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'IASB.

Dans le présent document, « T1 » fait référence au trimestre clos le 31 mars; « T2 » fait référence au trimestre clos le 30 juin; « T3 » fait référence au trimestre clos le 30 septembre; et « T4 » fait référence au trimestre clos le 31 décembre. Sauf indication contraire, les références aux exercices indiquent l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou le 31 décembre de l'exercice visé.

Dans le présent rapport de gestion, la société utilise un certain nombre de mesures et d'indicateurs de la performance pour surveiller et analyser les résultats financiers qui n'ont pas de sens normalisé prescrit par les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») et qui, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des mesures et des indicateurs de la performance semblables utilisés par d'autres émetteurs. Se reporter aux rubriques « Indicateurs de performance clés » et « Mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

Le rapport de gestion annuel et intermédiaire, les états financiers et d'autres documents se trouvent sur le site Web de la société, à l'adresse www.extendicare.com. Toutes les devises sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport de gestion est daté du 6 août 2025, date à laquelle il a été approuvé par le conseil d'administration de la Société (le « conseil d'administration » ou le « conseil »), et il est fondé sur l'information dont dispose la direction à cette date. Le rapport de gestion ne doit pas être considéré comme étant exhaustif puisqu'il ne tient pas compte de l'évolution possible de la conjoncture économique, du contexte politique et de la situation environnementale en général. Par ailleurs, d'autres éléments pourraient influencer sur la société dans l'avenir.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur la société, y compris sa plus récente notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, sous le profil d'émetteur de la société, et sur le site Web de la société, à l'adresse www.extendicare.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables (les « énoncés prospectifs » ou l'« information prospective »). Les énoncés autres que les énoncés de fait historique contenus dans le présent rapport de gestion peuvent être des énoncés prospectifs, y compris, sans s'y limiter, les attentes, les intentions et les opinions de la direction concernant les événements futurs, les résultats, les circonstances, la performance économique ou les attentes prévus à l'égard de la société, y compris, sans s'y limiter : les énoncés concernant les niveaux de dividendes, ses activités commerciales, sa stratégie commerciale, sa stratégie de croissance, ses résultats d'exploitation et sa situation financière, y compris les échéanciers et les coûts prévus à l'égard des projets d'aménagement; les énoncés relatifs aux ententes conclues avec Closing the Gap Healthcare Group Inc. et certaines sociétés affiliées (collectivement, « Closing the Gap »), y compris aux synergies, aux produits provenant de nouvelles activités et aux contreparties conditionnelles prévus, ainsi que les ententes conclues avec Revera Inc. et ses sociétés affiliées (collectivement, « Revera »), Axium et deux coentreprises en commandite avec Axium relativement à l'acquisition, la cession, la propriété, l'exploitation et le réaménagement d'établissements de SLD en Ontario et au Manitoba; et les énoncés concernant les impôts futurs prévus sur le bénéfice et les investissements de maintien ayant une incidence sur les FPAEA. Les énoncés prospectifs peuvent souvent être identifiés par les expressions « prévoir », « croire », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « objectif », « planifier », « projeter », « vouloir », « pouvoir », « devoir » ou d'autres expressions semblables ou leur forme négative. Ces énoncés prospectifs rendent compte des attentes actuelles de la société à l'égard des résultats, du rendement et des réalisations à venir et sont fondés sur les renseignements dont la société dispose actuellement et sur des hypothèses que la société juge raisonnables. Les résultats réels et les faits nouveaux peuvent différer sensiblement des résultats et faits nouveaux présentés dans les énoncés prospectifs, car ils sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations et des hypothèses que la société juge raisonnables en fonction des renseignements dont elle dispose actuellement, mais ils ne constituent pas des déclarations ni des garanties des résultats, du rendement et des réalisations futurs de la société et ils sont, de par leur nature, assujettis à d'importantes incertitudes et éventualités d'ordre commercial, économique et concurrentiel. En plus des hypothèses et des autres facteurs mentionnés spécifiquement à l'égard de ces énoncés prospectifs, les risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, la performance ou les réalisations de la société diffèrent considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, ceux décrits à la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion et les autres risques, incertitudes et autres facteurs indiqués dans les autres documents publics déposés de la société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca sous le profil d'émetteur de la société. Ces risques et incertitudes comprennent ce qui suit : la survenance d'une pandémie, d'une épidémie ou de l'éclosion d'une maladie contagieuse, comme la COVID-19; les variations de la santé globale de l'économie et les changements de gouvernements, tant au pays qu'à l'étranger; la disponibilité et la capacité de la société à attirer et à retenir le personnel qualifié; les changements dans le secteur des soins de santé en général et le secteur des soins de longue durée en particulier en raison d'influences politiques, juridiques et économiques; les pressions inflationnistes et les interruptions de la chaîne d'approvisionnement, en particulier lorsqu'elles ont une incidence sur le réaménagement; les changements apportés à la réglementation régissant les soins de santé et les secteurs

des soins de longue durée et le respect de cette réglementation par la société; les variations des niveaux du financement public des services de soins de santé; la capacité de la société de se conformer à ses permis gouvernementaux et à respecter ses ententes avec les clients et les coentrepreneurs et à les renouveler; les variations des relations de travail, des charges au titre des avantages du personnel et de l'équité salariale; les changements apportés aux lois fiscales; les litiges liés aux soins aux résidents et les actions collectives, y compris l'exposition de la société à des réclamations punitives pour dommages, à des coûts d'assurance accrus et à d'autres réclamations; la capacité de la société à maintenir et à augmenter les taux d'occupation des résidents et les volumes d'activités; les variations de la concurrence; les variations des données démographiques; les variations des taux d'intérêt; les variations des marchés des capitaux, ce qui peut avoir une incidence sur la capacité de la société à refinancer sa dette; la disponibilité des capitaux pour la société et leurs modalités pour financer les dépenses d'investissement et les acquisitions; les variations des résultats et avantages prévus des dispositions, des acquisitions et des projets d'aménagement proposés ou actualisés, y compris les risques liés à la réalisation réelle des transactions proposées.

La référence précédente aux hypothèses ou aux facteurs significatifs n'est pas exhaustive. Tous les énoncés prospectifs du présent rapport de gestion sont visés dans leur intégralité par cet avis de non-responsabilité prospectif. Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion soient fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, rien ne garantit que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs et hypothèses, car la direction ne peut garantir que les résultats réels ou les développements se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur la société. Les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure requise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, la société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

FAITS NOUVEAUX IMPORTANTS

Acquisition de neuf établissements de SLD de Revera et transactions connexes

Le 1^{er} juin 2025, la société a conclu l'acquisition précédemment annoncée de neuf établissements de SLD (les « établissements acquis »), dont huit sont situés en Ontario et l'autre au Manitoba, et d'une parcelle de terrain vacant située en Ontario (l'« acquisition visant les SLD ») auprès de Revera avec prise d'effet le 1^{er} juin 2025. La contrepartie en trésorerie totale de l'acquisition visant les SLD correspond à un paiement en trésorerie de 41,9 millions de dollars et à la prise en charge de certains passifs de 27,4 millions de dollars, y compris les coûts de transaction et les ajustements du fonds de roulement.

Par ailleurs, le 1^{er} mai 2025, Revera a conclu une transaction précédemment annoncée visant la vente à un tiers de 21 des établissements de SLD de catégorie C de Revera situés en Ontario qui étaient gérés par Extendicare (la « vente à un tiers »).

À la clôture de ces transactions, les conventions de gestion existantes de la société avec Revera à l'égard des 30 établissements, ainsi que les conventions d'aménagement connexes, ont pris fin conformément à leurs modalités.

APERÇU DE L'ACQUISITION

Les établissements acquis comprennent 1 396 lits dans neuf établissements, y compris l'établissement Carlingview Manor de catégorie C de 250 lits en Ontario, qui sera bientôt remplacé par un nouvel établissement de SLD appartenant à coentreprise Axiom II qui est actuellement en construction. Les sept établissements restants en Ontario sont composés d'une combinaison de 574 lits dans une résidence privée pour personnes âgées et de 361 lits de SLD de catégorie C financés que la société a l'intention de réaménager. L'acquisition visant les SLD donnera à la société le contrôle du processus de réaménagement de ces sept établissements de catégorie C, ajoutant six projets comprenant un nombre estimé de 1 088 lits de SLD au pipeline de réaménagement de la société. De plus, la société est d'avis qu'elle a le potentiel de récupérer la majeure partie, sinon la totalité, du prix d'achat de l'acquisition visant les SLD provenant de la vente éventuelle des sept résidences pour personnes âgées en exploitation une fois le réaménagement d'établissements de SLD terminé.

INCIDENCE ESTIMÉE SUR LE BÉNÉFICE

L'acquisition visant les SLD ajouterait environ 124,0 millions de dollars et 13,0 millions de dollars, respectivement, en produits et en REN annuels au secteur des soins de longue durée de la société, en fonction des produits et du REN réels générés par les établissements acquis, ajustés pour tenir compte des éléments non récurrents, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. De plus, la perte de frais de gestion découlant de l'acquisition visant les SLD et de la vente à un tiers réduirait les produits et le REN annuels du secteur des services gérés de la société d'environ 14,7 millions de dollars et 6,2 millions de dollars, respectivement, en fonction des produits et du REN réels, ajustés pour tenir compte des effets ponctuels, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. Ensemble, l'acquisition visant les SLD et la vente à un

tiers feraient augmenter les produits et le REN consolidés¹⁾ de la société d'environ 109,3 millions de dollars et 6,8 millions de dollars, respectivement.

De la même façon, si l'acquisition visant les SLD avait été financée au moyen des fonds en caisse, elle aurait ajouté environ 1,4 million de dollars aux FPAEA¹⁾, ce qui aurait augmenté les FPAEA par action de base de 0,02 \$.

Expansion du secteur des soins de santé à domicile grâce à l'acquisition de Closing the Gap Healthcare Group

Le 1^{er} juillet 2025, la société, par l'intermédiaire de sa filiale de soins de santé à domicile en propriété exclusive, ParaMed, a conclu l'acquisition précédemment annoncée de toutes les actions émises et en circulation de Closing the Gap (la « transaction visant CTG »).

Fondée en 1990, Closing the Gap est l'un des principaux fournisseurs de services de soins de santé intégrés à domicile et de proximité en Ontario et en Nouvelle-Écosse, offrant des services de soins aux adultes et aux enfants au domicile des patients et dans des cliniques communautaires. Outre les services de soutien à la personne et les services infirmiers, Closing the Gap possède une expertise approfondie dans les services paramédicaux, notamment la physiothérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie, la nutrition et le travail social. Au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2024, les quelque 1 200 soignants de Closing the Gap ont fourni plus de 1,1 million d'heures de service et un volume quotidien moyen de 3 109.

La contrepartie en trésorerie totale de la transaction visant CTG s'élève à environ 75,1 millions de dollars, sur une base sans endettement ni trésorerie, sous réserve des ajustements habituels du fonds de roulement et autres. Le prix d'achat a été financé au moyen des fonds en caisse et d'un prélèvement de 55,0 millions de dollars sur les facilités de crédit garanties de premier rang existantes.

La transaction visant CTG comprend une clause de contrepartie conditionnelle liée à la génération de produits provenant de nouvelles activités au cours des douze mois suivant la clôture. La société prévoit que le supplément de prix d'achat associé à la contrepartie conditionnelle se situera entre 3,5 millions de dollars et 5,5 millions de dollars, sera payable au premier anniversaire de la clôture et sera fondé sur des produits provenant de nouvelles activités estimés de l'ordre de 7,0 millions de dollars à 11,0 millions de dollars. En outre, la société s'attend à réaliser des synergies de coûts annualisées d'environ 1,1 million de dollars au cours du premier exercice, à mesure que les opérations seront intégrées.

D'après la performance financière de Closing the Gap pour 2024, la transaction visant CTG aurait ajouté des produits d'environ 84,2 millions de dollars au secteur des soins de santé à domicile de la société pour 2024, avec des marges du REN de 11,6 %. L'augmentation des FPAEA¹⁾, si la transaction visant CTG avait été financée au moyen des fonds en caisse, aurait été d'environ 0,06 \$ par action de base.

Sur une base pro forma combinée, si la transaction visant CTG avait été effective en 2024, les volume de service du secteur des soins de santé à domicile de la société auraient été d'environ 12,1 millions d'heures et le volume quotidien moyen, de 33 164.

Augmentation de 100,0 millions de dollars de la facilité de crédit garantie de premier rang

En mai 2025, la société a augmenté de 100,0 millions de dollars sa facilité de crédit garantie de premier rang, ce qui porte le montant total de celle-ci à 375,0 millions de dollars (la « facilité de crédit garantie de premier rang »), en ajoutant 45,0 millions de dollars à la facilité de crédit renouvelable (la « facilité renouvelable »), ce qui porte celle-ci à 190,0 millions de dollars, et 55,0 millions de dollars à la facilité d'emprunt à terme à prélèvements différés (la « facilité à prélèvements différés »), ce qui porte celle-ci à 185,0 millions de dollars. La facilité de crédit garantie de premier rang est garantie par 30 établissements de SLD et est assujettie aux conditions financières et aux clauses restrictives non financières habituelles ainsi qu'à d'autres conditions.

En juillet 2025, la société a prélevé les 55,0 millions de dollars supplémentaires dans le cadre de la facilité à prélèvements différés afin de financer en partie l'acquisition de Closing the Gap, comme il est décrit ci-dessus. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement - Dette à long terme - Facilités de crédit garanties de premier rang » et aux notes 7 et 17 des états financiers consolidés.

Activités de réaménagement d'établissements de SLD en Ontario

Au 6 août 2025, la société avait six projets de réaménagement d'établissements de SLD en construction en Ontario dans le cadre des coentreprises, dont 1 408 nouveaux lits pour remplacer 1 097 lits de catégorie C. Les établissements sont construits avec des chambres privées et semi-privées, avec des améliorations substantielles dans les aires communes utilisées par les résidents. Pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique « Indicateurs de performance clés - Projets de SLD en construction ».

En juillet 2025, le ministère des Soins de longue durée de l'Ontario (le « MSLD ») a annoncé la mise en œuvre de la Politique de financement des immobilisations pour les foyers de soins de longue durée, 2025, dont l'objectif est de soutenir la construction de nouveaux établissements de soins de longue durée dans la province. Le nouveau programme offre une plus grande souplesse en matière de financement, car il tient mieux compte des variations régionales des coûts de construction, élargit la liste de coûts admissibles au financement et prévoit davantage de fonds comparativement aux programmes antérieurs. Il convient de noter que le nouveau programme témoigne d'un effort significatif pour reconnaître les défis particuliers liés aux coûts de construction dans la région du Grand Toronto. En outre, le nouveau programme n'est pas limité dans le temps, ce qui offre une plus grande certitude quant à la disponibilité du financement pour des travaux de réaménagement à plus long terme.

Nous continuons à faire avancer nos 18 projets de réaménagement qui ne sont pas déjà en construction pour faire en sorte que le plus grand nombre d'entre eux soit économiquement réalisable dans le cadre du nouveau programme. D'après une évaluation préliminaire de nos projets de réaménagement les plus avancés dans le cadre du nouveau programme, nous avons pour cible de démarrer un nouveau projet en 2025 et jusqu'à trois nouveaux projets en 2026.

ACHÈVEMENT DE LA VENTE DE TROIS PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT D'ÉTABLISSEMENTS DE SLD (576 LITS) À LA COENTREPRISE AXIUM

En avril 2025, la société a conclu la vente de ses projets de réaménagement d'établissements de SLD de l'Ontario situés à Port Stanley (128 lits), London (192 lits) et St. Catharines (256 lits) à la coentreprise Axiom, pour un produit en trésorerie de 56,3 millions de dollars, exclusion faite de la participation conservée de 15 % d'Extendicare, des retenues de garantie et des frais de clôture. La valeur comptable nette des projets s'est chiffrée à 43,0 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un profit estimé de 12,5 millions de dollars (montant avant impôt de 1,4 million de dollars), exclusion faite des retenues de garantie et d'autres frais (se reporter à la *note 17* des états financiers consolidés).

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En juin 2025, la société a obtenu l'autorisation de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités aux fins d'annulation d'un maximum de 7 281 193 actions ordinaires, représentant 10 % de son flottant, par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation parallèle au Canada. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a commencé le 2 juillet 2025 et offre à la société la possibilité de racheter des actions ordinaires aux fins d'annulation jusqu'au 1^{er} juillet 2026, ou à une date antérieure à celle où l'offre publique de rachat est terminée. Au 5 août 2025, aucun achat n'avait été effectué aux termes du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société en 2025 (se reporter à l'analyse qui figure à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement - Offre publique de rachat dans le cours normal des activités »).

SURVOL DE L'ENTREPRISE

Au 30 juin 2025, la société exploitait 99 établissements de SLD, soit 59 établissements (8 147 lits) détenus en propriété exclusive par la société et 40 établissements (6 237 lits) visés par des contrats de gestion conclus avec des tiers par l'intermédiaire d'Extendicare Assist, y compris 28 établissements de SLD détenus par les coentreprises, dans lesquels la société détient une participation gérée de 15 %. Le réseau de 99 établissements de SLD de la société sert 14 384 résidents de trois provinces au Canada, soit l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta, et compte respectivement pour 75,9 %, 13,6 % et 10,5 % des résidents servis.

En plus de fournir des services d'approvisionnement aux établissements de SLD détenus en propriété exclusive par la société, SGP prend en charge les clients de tiers et les établissements de SLD détenus par les coentreprises, ce qui représente environ 149 300 lits dans l'ensemble du Canada au 30 juin 2025.

Dans le cadre des activités de prestation de soins de santé à domicile de la société, ParaMed, environ 11,5 millions d'heures de services de soins de santé à domicile ont été fournies au cours de la période de douze mois close le 30 juin 2025. La majeure partie des services de ParaMed sont fournis en Ontario et en Alberta, qui représentaient respectivement 94 % et 4 % du volume total.

Coentreprises

Les coentreprises sont comptabilisées dans les états financiers consolidés de la société à titre de participations selon la méthode de la mise en équivalence, selon laquelle la participation est initialement comptabilisée au coût, puis ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part de la société du bénéfice (de la perte) et des autres éléments du résultat global de la coentreprise à compter de la date d'acquisition, majorés des apports de la société et diminués des distributions reçues. La quote-part de la société du bénéfice (de la perte) des coentreprises est incluse dans les états consolidés du résultat net.

Le tableau qui suit résume le classement des 34 immeubles (5 294 lits) détenus par l'intermédiaire des coentreprises de la société au 30 juin 2025.

Coentreprise	Nombre d'immeubles		Nombre de lits		Participation d'Extendicare	Traitement comptable
	En exploitation	En cours de construction	En exploitation	En cours de construction		
Axiom Extendicare LTC II LP	25	1	3 182	320	15 %	Méthode de la mise en équivalence
Axiom Extendicare LTC LP	3	5	704	1 088	15 %	Méthode de la mise en équivalence

Secteurs d'exploitation

La société présente les secteurs suivants : i) les soins de longue durée; ii) les soins de santé à domicile; iii) les services gérés, qui se composent des divisions Extendicare Assiste et SGP; et iv) les fonctions du siège social, y compris les participations dans les coentreprises de la société, et toute élimination intersectorielle qui se rapporte au siège social.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'apport des secteurs d'exploitation aux produits et au REN consolidés de la société pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024. L'incidence de la COVID-19 a une incidence sur la comparabilité des apports des secteurs des SLD et des soins de santé à domicile aux produits et au REN consolidés de la société. Se reporter aux rubriques « Principales informations financières trimestrielles » et « Revue financière du premier semestre de 2025 » pour obtenir de plus amples renseignements sur les répercussions sur les secteurs d'exploitation.

Secteurs d'exploitation en % des	Semestres clos les 30 juin				Exercice clos le 31 décembre	
	2025		2024		2024	
	Produits	REN	Produits	REN	Produits	REN
Soins de longue durée	53,4 %	42,9 %	56,0 %	52,2 %	56,4 %	49,5 %
Soins de santé à domicile	41,8 %	38,5 %	39,1 %	28,6 %	38,6 %	31,2 %
Services gérés	4,8 %	18,6 %	4,9 %	19,2 %	5,0 %	19,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Les secteurs d'exploitation de la société sont présentés ci-dessous.

Soins de longue durée

Les établissements détenus en propriété exclusive par la société sont présentés dans le secteur d'exploitation des soins de longue durée et sont composés de 59 établissements de SLD d'une capacité de 8 147 résidents, y compris 3 163 lits de SLD de catégorie C en exploitation en Ontario qui sont admissibles au réaménagement, un établissement d'hébergement avec services de soutien désigné autonome financé (140 appartements) et une aile d'hébergement avec services de soutien désignée financée (60 appartements) en Alberta et 574 appartements de résidence privée pour personnes âgées dans sept établissements à usage mixte et 76 appartements de résidence privée dans des ailes pour personnes âgées de deux établissements en Ontario. De plus, la société détient 224 lits de type hospitalier dans des établissements de SLD en Ontario qui ont été mis hors service à la suite de modifications apportées à la réglementation et qui peuvent être remis en service au moment du réaménagement des lits de SLD de catégorie C de la société.

Les lois et les règlements provinciaux régissent étroitement tous les aspects de l'exploitation et du financement des établissements de SLD et des établissements d'hébergement avec services de soutien désignés financés par le gouvernement, y compris le barème des frais, les subventions, le caractère adéquat des établissements, les normes de soins et d'hébergement, l'équipement et le personnel. Une part importante des frais payés aux fournisseurs de soins de longue durée est financée par des programmes provinciaux, une part beaucoup moins importante étant prise en charge par les résidents. Aucun particulier ne se voit refuser l'accès aux soins de longue durée en raison de son incapacité de payer, car une allocation du gouvernement pour un logement de base, généralement fondée sur un critère de revenu, est offerte aux résidents d'établissement de SLD qui n'ont pas les moyens de payer la quote-part du logement. Le financement des soins de longue durée en Ontario est fourni dans quatre enveloppes affectées respectivement aux soins personnels, aux programmes, au soutien nutritionnel et à d'autres types de services. Les trois premières enveloppes doivent être entièrement dépensées pour les résidents et font l'objet d'une vérification indépendante, tout excédent étant retourné au gouvernement. En Alberta, les établissements d'hébergement avec services de soutien désignés offrent une solution de rechange aux résidents qui n'ont pas encore besoin d'être hébergés dans un établissement de SLD plus coûteux. Ces établissements sont autorisés, réglementés et financés par l'Alberta Health Services de la même manière que les Établissements de SLD, y compris une structure de frais établie par le gouvernement.

En Ontario, les exploitants ont la possibilité de recevoir un financement additionnel en facturant des tarifs d'hébergement plus élevés aux résidents pour des unités privées et semi-privées, le plafond des tarifs pour les chambres à supplément étant fixé par le gouvernement. Les exploitants d'établissement de soins de longue durée peuvent désigner jusqu'à 60 % de la capacité d'accueil d'un établissement comme chambres à supplément et exiger des primes qui varient selon la structure de tarification de l'établissement de SLD.

Le tableau qui suit résume les changements importants apportés aux taux du financement public pour les SLD en 2025 en Ontario. Au 6 août 2025, aucun changement important n'avait été apporté aux taux de financement public pour les SLD en 2025 en Alberta et au Manitoba.

MODIFICATIONS DU FINANCEMENT DES SLD EN ONTARIO

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2025, le MSLD a mis en œuvre une augmentation de 2,4 % des primes pour les chambres à supplément versées par les résidents aux fournisseurs de SLD pour les logements privés et semi-privés. Dans le cas des lits de SLD plus âgés qui ne sont pas classés dans la catégorie des lits « nouveaux » ou des lits « A », les primes pour les chambres à supplément quotidiennes maximales sont respectivement de 9,41 \$ et de 21,14 \$ pour les chambres privées et semi-privées. Dans le cas des lits de SLD plus récents qui sont classés dans la catégorie des lits « nouveaux » ou des lits « A », les primes pour les chambres à supplément quotidiennes maximales sont respectivement de 14,10 \$ et de 29,39 \$ pour les lits semi-privés et les chambres privées.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2025, le MSLD a mis en œuvre une augmentation du financement mixte d'environ 2,3 %, ce qui représente une augmentation de 2,0 % des autres budgets alloués à l'hébergement et de 2,4 % des budgets alloués aux coûts transférés. De plus, le financement des coûts transférés pour les lits de type hospitalier hors service a pris fin le 1^{er} avril 2025. La société estime que ces modifications du financement entraîneront des produits annuels supplémentaires nets d'environ 9,8 millions de dollars, dont une tranche de 2,5 millions de dollars s'appliquera aux autres budgets alloués à l'hébergement pour les coûts non transférés.

Soins de santé à domicile

La société fournit des soins de santé à domicile par l'intermédiaire de ParaMed, dont les professionnels et les membres du personnel ont les compétences nécessaires pour offrir des soins infirmiers complexes, des traitements d'ergothérapie, de physiothérapie et d'orthophonie et de l'aide pour accomplir les activités quotidiennes afin de répondre aux besoins d'une clientèle de tout âge qui vit à domicile.

Les gouvernements provinciaux financent un large éventail de soins de santé à domicile, lesquels sont impartis à des fournisseurs de services comme ParaMed. ParaMed reçoit environ 99 % de ses produits de contrats soumis par des organismes provinciaux administrés localement, le reste provenant de clients privés.

MODIFICATIONS DU FINANCEMENT DES SOINS À DOMICILE

La présente rubrique résume les changements apportés au financement fourni par Ontario Health atHome (« OHH ») annoncés à ce jour pour les soins de santé à domicile, qui ont donné lieu à des ajustements rétroactifs au quatrième trimestre de 2024 et au premier trimestre de 2025.

Comme il a été indiqué précédemment, en novembre 2024, OHH a confirmé une augmentation du taux de facturation de 4,0 % pour le secteur rétroactivement au 1^{er} avril 2024. À l'instar de l'augmentation de taux reçue au quatrième trimestre de 2023, le gouvernement a prescrit que l'augmentation soit dirigée vers les coûts admissibles de soutien au personnel et de prestation de services, dont 3,0 % doivent être dirigés vers les salaires et les avantages du personnel admissible, et le solde, vers les frais généraux admissibles, y compris la formation, le recrutement et la fidélisation du personnel, les investissements dans les technologies et d'autres coûts d'exploitation.

Compte tenu du volume quotidien moyen et de la combinaison de services fournis de ParaMed pour la période de douze mois close le 31 mars 2025, l'augmentation de taux de 4,0 % représentait des produits annuels supplémentaires d'environ 21,1 millions de dollars pour aider à soutenir l'augmentation des coûts, dont certains ont déjà été engagés. En raison de l'augmentation de 4,0 %, la société a comptabilisé des produits de 4,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, ce qui reflète un recouvrement des coûts admissibles prescrits qui avaient été engagés par ParaMed rétroactivement au 1^{er} avril 2024. D'autres améliorations ont été apportées aux programmes de rémunération de la société et des investissements continus dans le recrutement, la fidélisation du personnel et la technologie ont été effectués au premier trimestre de 2025, ce qui a entraîné la comptabilisation de produits hors période de 11,0 millions de dollars, sans incidence sur le REN.

OHH n'a annoncé aucune augmentation du financement pour le secteur des soins à domicile pour 2025.

Services gérés

La société tire parti de sa taille, de son envergure et de son expertise opérationnelle dans le secteur des soins aux personnes âgées pour offrir des services gérés aux tiers et aux coentreprises auxquels elle est partie par l'intermédiaire de ses divisions Extendicare Assist et SGP.

CONTRATS DE GESTION ET SERVICES-CONSEILS ET AUTRES SERVICES

Par l'intermédiaire de sa division Extendicare Assist, la société fournit des services de gestion, des services-conseils et d'autres services à des tiers et à des coentreprises auxquelles elle est partie, y compris des organismes sans but lucratif et à but lucratif, des hôpitaux et des municipalités. Les activités d'Extendicare Assist sont classées en deux catégories : i) contrats de gestion et ii) services-conseils et autres services. Notre catégorie de contrats de gestion comprend deux offres : i) un service entièrement géré, qui assure la surveillance de la direction à l'égard des activités quotidiennes des établissements, et ii) une offre de services administratifs seulement. Notre offre de contrat de gestion de services complets fournit la gamme complète de services de soutien administratifs en assurant la surveillance des activités quotidiennes d'un établissement avec l'appui de nos équipes régionales de soutien et de gestion de la qualité clinique. Notre gamme complète de services de soutien administratif comprend les ressources humaines, les relations de travail, l'administration de la paie et des avantages sociaux, la comptabilité et l'expertise en technologie de l'information soutenues par notre plateforme technologique intégrée infonuagique qui fournit la totalité des systèmes nécessaires pour exploiter une résidence pour personnes âgées. Notre catégorie des services-conseils et autres services couvre une vaste gamme de services, notamment des programmes d'amélioration clinique, des examens opérationnels, des conseils en matière de performance financière et des services de réaménagement d'établissements de soins de longue durée. Nous offrons également un service d'abonnement aux politiques d'exploitation de SLD qui peut être acheté en tant que service autonome.

Au 30 juin 2025, Extendicare Assist avait des contacts de gestion visant 40 établissements de SLD d'une capacité de 6 237 résidents, dont 254 lits privés pour personnes âgées, et fournissait des services-conseils et d'autres services à 24 autres établissements. Certains des établissements de soins de longue durée visés par un contrat de gestion ont à la fois des lits pour personnes âgées privés et des lits pour personnes âgées financés dans un même immeuble à usage mixte.

SERVICES D'ACHATS GROUPÉS

Par l'entremise de sa division SGP, la société offre des contrats d'achat rentables à d'autres fournisseurs de soins aux personnes âgées, ainsi que, dans une moindre mesure, à d'autres parties, comme des garderies, des auberges et des cliniques, pour la nourriture, le matériel d'équipement, l'ameublement, le nettoyage et les produits de soins infirmiers et produits de bureau. SGP négocie avec ses fournisseurs des contrats à long terme et à volume élevé qui permettent aux participants de profiter de prix préférentiels, ce qui en fait pour eux un moyen rentable d'obtenir des produits de marques nationales de qualité ainsi qu'un éventail de services novateurs. Au 30 juin 2025, SGP fournissait des services à des tiers et à des coentreprises auxquels la société est partie et qui représentent environ 149 300 lits dans l'ensemble du Canada.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

En plus des mesures mentionnées à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR », la direction emploie certains indicateurs de performance clés pour comparer la performance financière des activités d'Extendicare d'une période à l'autre. Ces indicateurs de performance ne sont pas nécessairement comparables à des indicateurs semblables présentés par d'autres sociétés. Suit une analyse des indicateurs de performance clés et des principales tendances qui se dégagent de la comparaison des résultats financiers tirés de la société.

Le glossaire qui suit définit quelques-uns des indicateurs de performance clés de la société :

« **Volume quotidien moyen** » dans le cadre des activités de prestation de soins de santé à domicile, correspond au nombre d'heures de service fournies divisé par le nombre de jours dans la période;

« **Taux d'occupation** » correspond au nombre de jours-résidents gagnés par rapport au nombre total de jours-résidents disponibles, exprimé en pourcentage. Le nombre total de jours-résidents disponibles s'entend du nombre de lits pouvant être occupées, multiplié par le nombre de jours dans la période. La détermination des jours-résidents gagnés et disponibles est ajustée pour tenir compte de certains types de lit qui sont exclus des exigences en matière d'occupation du gouvernement aux fins du financement.

Soins de longue durée

Le tableau suivant présente le taux d'occupation moyen des établissements de SLD pour les huit derniers trimestres.

Établissements de soins de longue durée	2025		2024				2023	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Taux d'occupation moyenⁱ⁾ (%)								
Total des établissements de SLD	98,3 %	97,5 %	98,0 %	98,4 %	97,8 %	97,5 %	97,8 %	97,8 %
Variation par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent (points de base)	50	—	20	60	60	90	330	430
Variation d'un trimestre à l'autre (points de base)	80	(50)	(40)	60	30	(30)	—	60
Établissements de SLD en Ontario								
Total – établissements de SLD en Ontario	98,6 %	98,2 %	98,5 %	99,1 %	98,7 %	98,6 %	98,7 %	98,9 %
Lits à supplément ⁱⁱ⁾								
Établissements « nouveaux » - privés	97,8 %	96,8 %	95,9 %	96,2 %	95,4 %	94,0 %	91,9 %	92,2 %
Établissements de catégorie « C » - privés	94,6 %	92,3 %	94,5 %	93,5 %	94,8 %	93,3 %	92,7 %	94,6 %
Établissements de catégorie « C » - semi-privés	75,2 %	72,9 %	72,5 %	70,8 %	67,0 %	66,6 %	65,3 %	63,4 %

- i) Compte non tenu des appartements de résidence privée pour personnes âgées dans des établissements à usage mixte et des lits de type hospitalier des établissements de SLD en Ontario qui ont été mis hors service aux termes de modifications de la réglementation et qui font partie des lits de catégorie C de la société qui peuvent être remis en service au moment du réaménagement (224 lits de type hospitalier à la clôture du deuxième trimestre de 2025; 99 lits de type hospitalier à la clôture du quatrième trimestre de 2024; 185 lits de type hospitalier à la clôture du quatrième trimestre de 2023).
- ii) Le taux d'occupation moyen présenté pour les chambres privées et semi-privées reflète le pourcentage de résidents qui occupent ces lits et qui paient les primes tarifaires respectives.

En Ontario, le financement provenant du gouvernement est établi en fonction du taux d'occupation, mais dès lors que le taux d'occupation moyen atteint 97 % pour l'année civile, les exploitants reçoivent la totalité du financement. En cas de fermeture des admissions liées à une éclosion, ce qui n'est pas inhabituel pendant les mois d'hiver, le financement intégral est préservé en Ontario, ce qui est autrement appelé le financement de la préservation du taux d'occupation. Toutefois, la préservation du taux d'occupation ne compense pas la perte de primes pour les chambres à supplément découlant de chambres privées et semi-privées inoccupées.

Projets de SLD en construction

Le tableau qui suit présente un sommaire des projets d’aménagement d’établissements de SLD en cours de construction au 6 août 2025.

Projet de SLD	Propriétaire ⁱ⁾	Participation d'Extendicare	Nombre de lits de catégorie C remplacés	Nombre de nouveaux lits	Début des travaux de construction	Ouverture prévue	Coûts d'aménagement prévus ⁱⁱ⁾ (en millions de dollars)
Peterborough	Coentreprise Axiom	15,0 %	172	256	T2 2023	T1 2026	103,5
Carlingview Manor (Ottawa)	Coentreprise Axiom II	15,0 %	303	320	T4 2023	T2 2026	121,4
Orleans	Coentreprise Axiom	15,0 %	240	256	T4 2023	T1 2027	107,3
St. Catharines	Coentreprise Axiom	15,0 %	152	256	T3 2024	T1 2027	106,4
Port Stanley	Coentreprise Axiom	15,0 %	60	128	T4 2024	T1 2027	52,7
London	Coentreprise Axiom	15,0 %	170	192	T4 2024	T2 2027	77,7
			1 097	1 408			569,0

- i) Pour les projets détenus par la coentreprise Axiom II, Revera est responsable de l’aménagement et de la construction du nouvel établissement, conformément à un accord de gestion de l’aménagement et de la construction.
- ii) Les coûts d’aménagement sont définis selon les PCGR (ce qui comprend le coût du terrain, des travaux de construction et de l’aménagement accessoire, du mobilier, des agencements et de l’équipement, les frais de financement et les charges d’intérêts inscrites à l’actif pendant la construction), après déduction de toute subvention publique à l’égard de l’aménagement des immobilisations à recevoir à l’achèvement substantiel de la construction, le cas échéant.

Certains projets d’aménagement d’établissements de SLD ont connu des conditions imprévues sur le site qui ont eu une incidence sur les dates d’ouverture prévues et, dans certains cas, ont augmenté les coûts au-delà des niveaux pour éventualités inclus dans les estimations. Nous continuons de travailler avec nos entrepreneurs généraux et nos partenaires de construction pour atténuer l’incidence de ces facteurs sur les calendriers et les coûts.

Soins de santé à domicile

Le tableau ci-dessous présente les volumes de service et le volume quotidien moyen des activités de prestation de soins de santé à domicile pour les huit derniers trimestres. Au deuxième trimestre de 2025, le volume quotidien moyen a augmenté pour s’établir à 33 310, en hausse de 10,9 % par rapport au deuxième trimestre de 2024.

Nos activités de prestation de soins de santé à domicile ont connu une croissance séquentielle du volume quotidien moyen depuis 2022. La hausse de la demande de services, laquelle avait diminué en raison de la COVID-19, et l’amélioration de nos programmes de recrutement et de fidélisation du personnel ont entraîné une reprise des volumes et ont atténué le caractère saisonnier qui caractérisait traditionnellement nos activités, en réduisant le ralentissement saisonnier du volume quotidien moyen habituellement observés durant les mois d’été. À mesure que la capacité de production s’adaptera à la demande, les tendances saisonnières historiques devraient se rétablir.

La demande de services de soins à domicile continue de croître à un rythme plus rapide que celui de la croissance annuelle de 4 % de la population âgée de plus de 75 ans. L'expansion des capacités en matière de SLD accuse un retard par rapport aux besoins d'une population âgée de plus en plus nombreuse, ce qui accentue la demande de services de soins à domicile pour combler le déficit.

Soins de santé à domicile Volumes de service	2025		2024				2023	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Heures de service (en milliers)	3 031,2	2 844,3	2 851,4	2 776,7	2 732,5	2 639,7	2 590,5	2 518,8
Volume quotidien moyen	33 310	31 603	30 993	30 181	30 027	29 007	28 158	27 378
Variation par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent	10,9 %	8,9 %	10,1 %	10,2 %	10,8 %	11,4 %	10,2 %	9,3 %
Variation d'un trimestre à l'autre	5,4 %	2,0 %	2,7 %	0,5 %	3,5 %	3,0 %	2,8 %	1,0 %

Services gérés

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les clients tiers, y compris les coentreprises, qui ont reçu des services d'Extendicare Assist et de SGP à la clôture de chaque période au cours des huit derniers trimestres. Dans le cas d'Extendicare Assist, les indicateurs de performance clés reflètent les établissements et les lits visés par notre offre de contrats de gestion, et excluent les établissements qui reçoivent des services-conseils et d'autres services.

Au cours du deuxième trimestre de 2025, Revera a conclu la vente de 30 de ses établissements de catégorie C exploités par Extendicare Assist en vertu de contrats de gestion, dont neuf avaient été acquis par la société (se reporter à la rubrique « Faits nouveaux importants - Acquisition de neuf établissements de SLD de Revera et transactions connexes »). Par suite de ces transactions, les conventions de gestion visant les 30 établissements, ainsi que les conventions d'aménagement connexes, ont pris fin conformément à leurs modalités. De plus, deux établissements de SLD gérés par Extendicare Assist sont passés à l'autogestion ou ont cessé leurs activités au cours du deuxième trimestre de 2025.

Au 30 juin 2025, Extendicare Assist avait des contrats de gestion avec 40 établissements de SLD d'une capacité de 6 237 résidents, dont 254 lits dans des résidences privées pour personnes âgées, et fournissait des services-conseils et d'autres services à 24 autres établissements. Au cours du premier trimestre de 2025, la société a inauguré Crossing Bridge (256 lits), un nouvel établissement de SLD au sein de la coentreprise Axiom, ce qui porte à 28 le nombre total d'établissements de SLD en exploitation dans les coentreprises.

SGP continue d'accroître sa part de marché, ayant augmenté le nombre de lits dont le service est assuré par des tiers, y compris les coentreprises, de 5,9 % à la clôture du deuxième trimestre de 2025 par rapport au deuxième trimestre de 2024 et de 0,7 % par rapport au premier trimestre de 2025.

Services gérés	2025		2024				2023	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Contrats de gestion d'Extendicare Assist								
Établissements à la clôture de la période								
Tiers	12	44	44	44	45	45	47	48
Coentreprises	28	28	27	26	26	26	25	25
Nombre total d'établissements à la clôture de la période	40	72	71	70	71	71	72	73
Capacité d'accueil								
Tiers	2 351	6 279	6 279	6 279	6 339	6 339	6 601	6 780
Coentreprises	3 886	3 886	3 630	3 438	3 438	3 438	3 182	3 182
Capacité d'accueil totale	6 237	10 165	9 909	9 717	9 777	9 777	9 783	9 962
Variation par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent	(36,2)%	4,0 %	1,3 %	(2,5)%	64,1 %	64,1 %	64,2 %	59,1 %
Variation d'un trimestre à l'autre	(38,6)%	2,6 %	2,0 %	(0,6)%	— %	(0,1)%	(1,8)%	67,2 %
Clients de SGP								
Lits de tiers et de coentreprises	149 295	148 209	146 292	143 547	140 937	138 250	136 164	128 901
Variation par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent	5,9 %	7,2 %	7,4 %	11,4 %	22,1 %	23,7 %	24,1 %	20,5 %
Variation d'un trimestre à l'autre	0,7 %	1,3 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %	1,5 %	5,6 %	11,6 %

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau qui suit présente un sommaire des principales informations financières trimestrielles des huit derniers exercices.

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)	2025		2024		2023		2022	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Produits	383 445	374 654	391 564	359 061	348 482	367 095	350 181	322 529
Résultat d'exploitation net ⁽¹⁾	54 972	50 228	53 822	50 117	52 807	44 743	42 778	35 210
Marge du REN ⁽¹⁾	14,3 %	13,4 %	13,7 %	14,0 %	15,2 %	12,2 %	12,2 %	10,9 %
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	39 785	35 606	39 699	36 107	38 611	30 132	28 663	20 770
Marge du BAIIA ajusté ⁽¹⁾	10,4 %	9,5 %	10,1 %	10,1 %	11,1 %	8,2 %	8,2 %	6,4 %
Quote-part du bénéfice (de la perte) liée à la participation dans des coentreprises	210	(126)	107	431	265	1 130	(578)	598
Bénéfice net	31 927	15 031	19 928	16 295	25 890	13 096	8 620	11 831
par action, de base (\$)	0,378	0,178	0,236	0,194	0,307	0,156	0,102	0,139
par action, dilué (\$)	0,373	0,176	0,232	0,187	0,289	0,154	0,102	0,139
FPAEA ⁽¹⁾	24 776	19 807	28 977	23 125	23 073	17 630	19 050	12 290
par action, de base (\$)	0,293	0,235	0,344	0,274	0,274	0,210	0,225	0,145
par action, dilué (\$)	0,290	0,232	0,318	0,253	0,254	0,197	0,211	0,140
Dépenses d'investissement de maintien (y compris la participation de 15 % des coentreprises)	5 158	2 709	5 270	4 093	4 829	3 411	4 988	4 895
Dividendes en trésorerie déclarés par action (\$)	10 561	10 198	10 016	10 016	10 013	9 988	10 000	10 122
Nombre moyen pondéré d'actions (en milliers)	0,126	0,122	0,120	0,120	0,120	0,120	0,120	0,120
De base	84 599	84 345	84 269	84 237	84 305	84 062	84 297	85 009
Dilué	85 555	85 468	94 079	95 556	95 248	95 146	95 507	95 870

Un certain nombre de facteurs influent sur la tendance des résultats trimestriels de la société découlant des activités poursuivies. Les incidences financières de COVID-19 qui avaient eu une incidence sur la société depuis le premier trimestre de 2020 s'étaient en grande partie atténuées à la clôture de 2023.

En ce qui concerne les activités de base, les comparaisons d'un exercice à l'autre sont généralement semblables, mais des variations importantes peuvent être enregistrées d'un trimestre à l'autre du fait de tendances saisonnières et autres. Les facteurs qui ont une incidence significative sur les résultats d'une période à l'autre sont les suivants :

- en Ontario, où le financement des soins de longue durée est lié à des enveloppes de coûts transférés, les produits doivent être différés jusqu'au moment où ils sont appariés avec les coûts connexes au titre des soins fournis aux résidents pour les périodes au cours desquelles ils ont été engagés, ce qui se traduit par des fluctuations des produits et des charges d'exploitation d'un trimestre à l'autre. Ils sont généralement à leur plus bas au premier trimestre et à leur plus haut au quatrième trimestre;
- les fournisseurs de soins de longue durée en Ontario bénéficient en général d'augmentations du financement annuel en fonction des enveloppes de coûts transférés et d'ajustements fondés sur l'indice de clientèle le 1^{er} avril ainsi que d'augmentations des primes pour les chambres à supplément à compter du 1^{er} juillet, tandis que les fournisseurs de soins de longue durée en Alberta obtiennent généralement des hausses annuelles des tarifs et des ajustements fondés sur l'acuité le 1^{er} avril ainsi que des augmentations du financement de l'hébergement le 1^{er} juillet, et les modifications des taux de facturation des soins de santé à domicile en Ontario et en Alberta entrent généralement en vigueur le 1^{er} avril;
- les salaires et les hausses de salaire de personnel non syndiqué entrent généralement en vigueur le 1^{er} janvier, et les augmentations pour le personnel syndiqué ont lieu tout au long de l'année en fonction des ententes en vigueur;
- les volumes de soins de santé à domicile sont touchés par les tendances saisonnières, les volumes sur les mois d'été étant généralement plus faibles, ce qui a une incidence sur les volumes du troisième trimestre. De plus, les jours fériés varient d'un trimestre à l'autre, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité du REN et des marges du REN d'un trimestre à l'autre;
- les dépenses d'investissement de maintien, qui se répercutent sur les FPAEA, varient chaque trimestre en fonction du calendrier des projets et de facteurs saisonniers. Elles sont généralement à leur plus bas au premier trimestre et à leur plus haut au quatrième trimestre;
- les coûts des services publics sont généralement les plus élevés au premier trimestre et moins élevés aux deuxième et troisième trimestres;
- certains postes qui sont présentés séparément en raison de leur nature transitoire qui, autrement, fausseraient la comparabilité des tendances historiques, à savoir les « autres produits ou charges » et les « ajustements de la juste valeur ».

Rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat d'exploitation net

Le tableau qui suit présente un rapprochement du « bénéfice avant impôt sur le résultat » avec le BAIIA ajusté et le « résultat d'exploitation net ». Se reporter à l'analyse qui figure à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

	2025			2024					2023	
(en milliers de dollars)	T2	T1	Exercice T2	T4	T3	T2	T1	Exercice T2	T4	T3
Bénéfice avant impôt sur le résultat	41 412	18 919	60 331	26 719	22 657	32 892	17 593	50 485	12 264	13 668
Ajouter (déduire) :										
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8 480	8 273	16 753	8 497	8 635	8 049	8 155	16 204	8 678	9 023
Charges financières nettes	2 013	5 118	7 131	4 336	4 164	3 627	3 608	7 235	4 429	3 725
Autres (produits) charges	(11 910)	3 170	(8 740)	254	1 082	(5 692)	1 906	(3 786)	2 714	(5 048)
Quote-part (du bénéfice) de la perte liée à la participation dans des coentreprises	(210)	126	(84)	(107)	(431)	(265)	(1 130)	(1 395)	578	(598)
BAIIA ajusté	39 785	35 606	75 391	39 699	36 107	38 611	30 132	68 743	28 663	20 770
Charges administratives	15 187	14 622	29 809	14 123	14 010	14 196	14 611	28 807	14 115	14 440
Résultat d'exploitation net	54 972	50 228	105 200	53 822	50 117	52 807	44 743	97 550	42 778	35 210

ÉTAT DU RÉSULTAT NET

Le tableau qui suit présente l'état consolidé du résultat net pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024.

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation
Produits	383 445	348 482	34 963	758 099	715 577	42 522
Charges d'exploitation	328 473	295 675	32 798	652 899	618 027	34 872
Résultats d'exploitation nets¹⁾	54 972	52 807	2 165	105 200	97 550	7 650
Charges administratives	15 187	14 196	991	29 809	28 807	1 002
BAIIA ajusté¹⁾	39 785	38 611	1 174	75 391	68 743	6 648
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8 480	8 049	431	16 753	16 204	549
Autres produits	(11 910)	(5 692)	(6 218)	(8 740)	(3 786)	(4 954)
Quote-part du bénéfice liée à la participation dans des coentreprises	(210)	(265)	55	(84)	(1 395)	1 311
Bénéfice avant charges financières nettes et impôt sur le résultat	43 425	36 519	6 906	67 462	57 720	9 742
Charges d'intérêts (déduction faite des intérêts inscrits à l'actif)	4 304	5 228	(924)	8 518	10 216	(1 698)
Produits d'intérêts	(1 358)	(1 922)	564	(2 735)	(3 375)	640
Désactualisation	76	205	(129)	661	598	63
Ajustements de la juste valeur	(1 009)	116	(1 125)	687	(204)	891
Charges financières nettes	2 013	3 627	(1 614)	7 131	7 235	(104)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	41 412	32 892	8 520	60 331	50 485	9 846
Charge d'impôt exigible	9 171	8 785	386	15 500	14 558	942
Charge (recouvrement) d'impôt différé	314	(1 783)	2 097	(2 127)	(3 059)	932
Total de la charge d'impôt sur le résultat	9 485	7 002	2 483	13 373	11 499	1 874
Bénéfice net	31 927	25 890	6 037	46 958	38 986	7 972
Bénéfice net	31 927	25 890	6 037	46 958	38 986	7 972
Ajouter (déduire)¹⁾ :						
Ajustements de la juste valeur	(742)	85	(827)	505	(150)	655
Autres produits	(10 468)	(5 818)	(4 650)	(8 141)	(4 417)	(3 724)
Bénéfice avant éléments présentés séparément, après déduction de l'impôt¹⁾	20 717	20 157	560	39 322	34 419	4 903

i) Les éléments présentés séparément qui sont ajoutés au bénéfice ou qui en sont déduits sont présentés après déduction de l'impôt.

REVUE FINANCIÈRE DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2025

Le tableau qui suit présente une analyse des résultats consolidés d'exploitation pour le deuxième trimestre de 2025 par rapport au deuxième trimestre de 2024.

Produits

Les produits de 383,4 millions de dollars ont augmenté de 35,0 millions de dollars, ou 10,0 %, par rapport à ceux de 348,5 millions de dollars inscrits au deuxième trimestre de 2024. Compte non tenu de l'incidence du financement des SLD hors période de 4,1 millions de dollars comptabilisé au deuxième trimestre de 2024, les produits ont augmenté de 39,1 millions de dollars, ou 11,4 %, passant de 344,4 millions de dollars à 383,4 millions de dollars, en raison principalement de l'acquisition visant les SLD, des améliorations apportées au financement des SLD, du calendrier des dépenses en vertu des enveloppes de coûts transférés affectées aux soins, de la croissance du volume quotidien moyen des soins de santé à domicile de 10,9 % et de la hausse des taux de facturation, facteurs contrebalancés en partie par la fermeture de deux établissements de SLD de catégorie C depuis la fin du premier trimestre de 2024 en lien avec l'ouverture de nouveaux établissements de SLD au sein de la coentreprise Axiom.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de 328,5 millions de dollars ont augmenté de 32,8 millions de dollars, ou 11,1 %, par rapport au deuxième trimestre de 2024, principalement en raison de la hausse des coûts de main-d'œuvre dans l'ensemble des secteurs d'exploitation, reflétant les augmentations de personnel pour appuyer la hausse des volumes de soins de santé à domicile et l'augmentation des heures de SLD, des augmentations de taux de main-d'œuvre, d'un jour férié supplémentaire au deuxième trimestre de 2025 par rapport au deuxième trimestre de 2024, ainsi que de l'incidence de l'acquisition visant les SLD, facteurs partiellement contrebalancés par la fermeture des établissements de SLD de catégorie C qui ont été réaménagés au sein de la coentreprise Axiom.

Résultat d'exploitation net

Le résultat d'exploitation net a augmenté de 2,2 millions de dollars, ou 4,1 %, pour s'établir à 55,0 millions de dollars (14,3 % des produits), contre 52,8 millions de dollars (15,2 % des produits) au deuxième trimestre de 2024. Compte non tenu de l'incidence du financement hors période de 4,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, le REN a augmenté de 6,3 millions de dollars pour s'établir à 55,0 millions de dollars (14,3 % des produits), contre 48,7 millions de dollars (14,1 % des produits) au deuxième trimestre de 2024. L'augmentation de 12,9 % du REN reflète l'acquisition visant les SLD d'environ 1,3 million de dollars, les améliorations apportées au financement des SLD, la croissance du volume quotidien moyen des soins de santé à domicile de 10,9 % et la hausse des taux de facturation, facteurs contrebalancés en partie par une augmentation des charges d'exploitation dans tous les secteurs d'exploitation et une réduction d'environ 0,9 million de dollars du REN attribuable à la fermeture des établissements de SLD de catégorie C qui ont été remplacés par des établissements réaménagés au sein de la coentreprise Axiom.

Charges administratives

Les charges administratives ont augmenté de 1,0 million de dollars pour s'établir à 15,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, principalement en raison de la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre et à la technologie.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté a augmenté de 1,2 million de dollars, ou 3,0 %, pour s'établir à 39,8 millions de dollars (10,4 % des produits), comparativement à 38,6 millions de dollars (11,1 % des produits) au deuxième trimestre de 2024, ce qui reflète la hausse du REN, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges administratives. Compte non tenu de l'incidence des éléments hors période de 4,1 millions de dollars au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, le BAIIA ajusté a augmenté de 5,3 millions de dollars, ou 15,4 %, pour s'établir à 39,8 millions de dollars (10,4 % des produits) au deuxième trimestre de 2025, contre 34,5 millions de dollars (10,0 % des produits) au deuxième trimestre de 2024.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 0,4 million de dollars pour s'établir à 8,5 millions de dollars, reflétant les établissements supplémentaires liés à l'acquisition visant les SLD.

Autres produits

Les autres produits de 11,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025 se rapportent à un profit sur la vente d'actifs à la coentreprise Axiom de 12,5 millions de dollars, partiellement contrebalancé par des coûts de transaction liés à des acquisitions de 0,6 million de dollars. Les autres produits de 5,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 se rapportent à un profit sur la vente d'actifs de 7,5 millions de dollars, partiellement contrebalancé par des coûts de transformation stratégique de 1,8 million de dollars liés aux transactions visant Revera et Axiom conclues en 2023. Se reporter à la *note 11* des états financiers consolidés.

Quote-part du bénéfice des participations dans des coentreprises

La quote-part du bénéfice des coentreprises s'est établie à 0,2 million de dollars au deuxième trimestre de 2025, contre 0,3 million de dollars au deuxième trimestre de 2024. Cette diminution est principalement attribuable à une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et à un accroissement des coûts d'exploitation liés à l'ouverture de nouveaux établissements de SLD. Se reporter à la *note 6* des états financiers consolidés.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes ont diminué de 1,6 million de dollars au deuxième trimestre de 2025, ce qui reflète un ajustement favorable de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt de 1,1 million de dollars et une baisse de la charge d'intérêts attribuable à une diminution de la dette à long terme, facteurs contrebalancés en partie par une diminution des produits d'intérêts tirés des fonds en caisse.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de 9,5 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2025 a représenté un taux d'imposition effectif de 22,9 %, comparativement à une charge d'impôt de 7,0 millions de dollars et à un taux d'imposition effectif de 21,3 % pour le deuxième trimestre de 2024. Compte non tenu de l'incidence des « autres (produits) charges » et des « ajustements de la juste valeur » présentés séparément, le taux d'imposition effectif s'est établi à 27,3 % au deuxième trimestre de 2025, comparativement à 26,2 % au deuxième trimestre de 2024.

Bénéfice net

La société a comptabilisé un bénéfice net de 31,9 millions de dollars (0,378 \$ par action de base), comparativement à 25,9 millions de dollars (0,307 \$ par action de base) au deuxième trimestre de 2024. L'augmentation de 6,0 millions de dollars du bénéfice net s'explique en grande partie par l'apport des autres produits de 6,2 millions de dollars (4,7 millions de dollars après impôt), par l'augmentation de 1,2 million de dollars du BAIIA ajusté et par la diminution des charges financières nettes, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Sommaire des résultats d'exploitation par secteur

Le tableau qui suit présente un sommaire des produits, des charges d'exploitation et du résultat d'exploitation net par secteur. Il est suivi d'une analyse de la performance de chacun des secteurs d'exploitation.

Trimestres clos les 30 juin <i>(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	Soins de longue durée	Soins de santé à domicile	Services gérés	Total
2025				
Produits	207 147	158 606	17 692	383 445
Charges d'exploitation	183 201	137 188	8 084	328 473
Résultat d'exploitation net ¹⁾	23 946	21 418	9 608	54 972
Marge du REN ¹⁾	11,6 %	13,5 %	54,3 %	14,3 %
2024				
Produits	194 203	136 299	17 980	348 482
Charges d'exploitation	168 593	119 180	7 902	295 675
Résultat d'exploitation net ¹⁾	25 610	17 119	10 078	52 807
Marge du REN ¹⁾	13,2 %	12,6 %	56,1 %	15,2 %
Variation				
Produits	12 944	22 307	(288)	34 963
Charges d'exploitation	14 608	18 008	182	32 798
Résultat d'exploitation net ¹⁾	(1 664)	4 299	(470)	2 165

SOINS DE LONGUE DURÉE

Les produits tirés des établissements de SLD ont augmenté de 12,9 millions de dollars pour s'établir à 207,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025. Compte non tenu du financement hors période de 4,1 millions de dollars comptabilisé au deuxième trimestre de 2024, les produits ont augmenté de 17,1 millions de dollars, en grande partie en raison d'un montant d'environ 10,2 millions de dollars provenant des établissements ajoutés dans le cadre de l'acquisition visant les SLD, des augmentations du financement, du calendrier des dépenses et de l'amélioration du taux d'occupation des chambres à supplément, facteurs partiellement contrebalancés par une baisse des produits d'environ 7,7 millions de dollars attribuable à la fermeture de deux établissements de SLD de catégorie C depuis la fin du premier trimestre de 2024, lesquels ont été remplacés par des établissements de SLD nouvellement aménagés au sein de la coentreprise Axiom. Pour de plus amples renseignements sur l'acquisition visant les SLD, se reporter à l'analyse qui figure à la rubrique « Faits nouveaux importants - Acquisition de neuf établissements de SLD de Revera et transactions connexes ».

Le résultat d'exploitation net tiré des établissements de SLD a diminué de 1,7 million de dollars pour s'établir à 23,9 millions de dollars (11,6 % des produits) au deuxième trimestre de 2025, comparativement à 25,6 millions de dollars (13,2 % des produits) au deuxième trimestre de 2024. Compte non tenu du financement hors période de 4,1 millions de dollars comptabilisé au deuxième trimestre de 2024, le REN s'est amélioré de 2,5 millions de dollars, ou 11,4 %, pour s'établir à 23,9 millions de dollars (11,6 % des produits) au deuxième trimestre de 2025, contre 21,5 millions de dollars (11,3 % des produits) pour la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant le REN provenant de l'acquisition visant les SLD d'environ 1,3 million de dollars, les améliorations apportées au financement, le calendrier des dépenses et l'amélioration du taux d'occupation des chambres à supplément, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des charges d'exploitation, par la réduction du REN d'environ 0,9 million de dollars attribuable à la fermeture d'établissements de SLD de catégorie C qui ont été remplacés par des établissements réaménagés au sein de la coentreprise Axiom et par l'incidence d'un jour férié supplémentaire au cours du trimestre considéré (environ 0,9 million de dollars).

SOINS À DOMICILE

Les produits tirés des activités de prestation de soins de santé à domicile ont augmenté de 22,3 millions de dollars, ou 16,4 %, passant de 136,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 à 158,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, en raison principalement de la croissance de 10,9 % du volume quotidien moyen et des augmentations de taux de facturation.

Le résultat d'exploitation net tiré de la prestation de soins de santé à domicile a augmenté de 4,3 millions de dollars, passant de 17,1 millions de dollars (12,6 % des produits) au deuxième trimestre de 2024 à 21,4 millions de dollars (13,5 % des produits) au deuxième trimestre de 2025, ce qui reflète la hausse de 10,9 % du volume quotidien moyen et les augmentations de taux, en partie contrebalancées par l'augmentation des salaires et des avantages du personnel et par l'incidence d'un jour férié supplémentaire au cours du trimestre considéré (environ 1,8 million de dollars).

SERVICES GÉRÉS

Les produits tirés des services gérés ont diminué de 0,3 million de dollars, ou 1,6 %, pour s'établir à 17,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025 par rapport au deuxième trimestre de 2024, en grande partie en raison de la vente par Revera de 30 établissements de SLD de catégorie C qui étaient exploités par Extendicare Assist en vertu de contrats de gestion, dont neuf avaient été acquis par la société, partiellement contrebalancée par la croissance du nombre de clients de SGP, les changements dans la combinaison des services d'Extendicare Assist et les frais de gestion associés aux établissements nouvellement ouverts dans les coentreprises. Se reporter à l'analyse qui figure aux rubriques « Faits nouveaux importants - Acquisition de neuf établissements de SLD de Revera et transactions connexes » et « Indicateurs de performance clés - Services gérés ».

Le résultat d'exploitation net tiré des services gérés a diminué de 0,5 million de dollars, ou 4,7 %, pour s'établir à 9,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025 par rapport au deuxième trimestre de 2024, les marges du REN s'établissant à 54,3 % et à 56,1 %, respectivement, en raison de la baisse des produits et de la hausse des charges d'exploitation visant à assurer le soutien aux clients servis, ainsi que des changements dans la combinaison de services d'Extendicare Assist.

REVUE FINANCIÈRE DU PREMIER SEMESTRE DE 2025

Le tableau qui suit présente une analyse des résultats d'exploitation consolidés du semestre clos le 30 juin 2025 par rapport à ceux de la période correspondante de 2024.

Produits

Les produits de 758,1 millions de dollars ont augmenté de 42,5 millions de dollars, ou 5,9 %, par rapport à ceux de 715,6 millions de dollars inscrits pour le semestre clos le 30 juin 2024. Compte non tenu d'une réduction nette de 16,5 millions de dollars du financement hors période, les produits ont augmenté de 59,0 millions de dollars, ou 8,6 %, pour atteindre 747,1 millions de dollars, principalement en raison de l'acquisition visant les SLD, des améliorations apportées au financement des SLD, du calendrier des dépenses en vertu des enveloppes de coûts transférés affectées aux soins, de la croissance du volume quotidien moyen de soins de santé à domicile de 10,0 %, de la hausse des taux de facturation et de la croissance des services gérés, facteurs partiellement contrebalancés par la fermeture de trois établissements de SLD de catégorie C depuis le début de 2024, lesquels ont été remplacés par des établissements de SLD nouvellement aménagés au sein de la coentreprise Axiom. La réduction du financement hors période de 16,5 millions de dollars (11,0 millions de dollars en 2025, contre 27,5 millions de dollars en 2024) se rapportait à un montant de 13,9 millions de dollars comptabilisé par les établissements de SLD en 2024 et à une variation de 2,6 millions de dollars du financement rétroactif des soins de santé à domicile (11,0 millions de dollars en 2025, contre 13,6 millions de dollars en 2024).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de 652,9 millions de dollars ont augmenté de 34,9 millions de dollars, ou 5,6 %, par rapport à celles de 618,0 millions de dollars inscrites pour le semestre clos le 30 juin 2024. Compte non tenu de l'incidence des coûts hors période de 9,2 millions de dollars, les charges d'exploitation ont augmenté de 44,1 millions de dollars, ou 7,3 %, passant de 604,4 millions de dollars à 648,5 millions de dollars, essentiellement en raison de la hausse des coûts de main-d'œuvre dans l'ensemble des secteurs d'exploitation, reflétant les augmentations de personnel pour appuyer la hausse des volumes de soins de santé à domicile et l'augmentation des heures de SLD, ainsi que des augmentations de taux de main-d'œuvre, de l'incidence de l'acquisition visant les SLD, facteurs partiellement contrebalancés par la fermeture des établissements de SLD de catégorie C qui ont été réaménagés au sein de la coentreprise Axiom. La variation de 9,2 millions de dollars des coûts hors période d'un exercice à l'autre se rapportait aux remises au titre d'indemnités pour accidents du travail de 6,6 millions de dollars comptabilisées en 2025 et à la réduction de la rémunération ponctuelle au titre du personnel soignant à domicile appuyée par le financement rétroactif de 2,6 millions de dollars.

Résultat d'exploitation net

Le résultat d'exploitation net a augmenté de 7,7 millions de dollars, ou 7,8 %, pour atteindre 105,2 millions de dollars (13,9 % des produits) pour le semestre clos le 30 juin 2025. Compte non tenu de la réduction nette des éléments hors période de 7,3 millions de dollars, le REN a augmenté de 15,0 millions de dollars pour s'établir à 98,6 millions de dollars (13,2 % des produits), par rapport à 83,6 millions de dollars (12,2 % des produits) à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation de 17,9 % du REN est attribuable au REN provenant de l'acquisition visant les SLD d'environ 1,3 million de dollars, aux améliorations apportées au financement des SLD, à la croissance du volume quotidien moyen des soins de santé à domicile de 10,0 %, à la hausse des taux de facturation et à la croissance des services gérés, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des charges d'exploitation dans tous les secteurs d'exploitation et par une réduction du REN d'environ 1,9 million de dollars attribuable à la fermeture des établissements de SLD de catégorie C qui ont été remplacés par des établissements réaménagés au sein de la coentreprise Axiom.

Charges administratives

Les charges administratives ont augmenté de 1,0 million de dollars, ou 3,5 %, pour s'établir à 29,8 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025, essentiellement en raison de l'inflation accrue des coûts de main-d'œuvre et de la hausse des coûts de technologie.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté a augmenté de 6,6 millions de dollars pour s'établir à 75,4 millions de dollars (9,9 % des produits), comparativement à 68,7 millions de dollars (9,6 % des produits) pour le semestre clos le 30 juin 2024, ce qui reflète la hausse du REN, partiellement contrebalancée par l'augmentation des charges administratives. Compte non tenu de la réduction du REN de 7,3 millions de dollars liée aux éléments hors période d'un exercice à l'autre, le BAIIA ajusté a augmenté pour s'établir à 68,8 millions de dollars (9,2 % des produits) pour le semestre clos le 30 juin 2025, contre 54,8 millions de dollars (8,0 % des produits) à la période correspondante de l'exercice précédent.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 0,5 million de dollars pour s'établir à 16,8 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025.

Autres produits

Les autres produits de 8,7 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025 se rapportent à un profit sur la vente d'actifs à la coentreprise Axiom de 12,5 millions de dollars, partiellement contrebalancé par des coûts de transformation stratégique de 3,2 millions de dollars liés aux transactions visant Revera et Axiom conclues en 2023 et par des coûts de transaction liés à des acquisitions de 0,6 million de dollars. Les autres produits de 3,8 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2024 se rapportent à un profit sur la vente d'actifs de 7,5 millions de dollars, contrebalancé en partie par des coûts de transformation stratégique de 3,7 millions de dollars liés aux transactions visant Revera et Axiom. Se reporter à la *note 11* des états financiers consolidés.

Quote-part du bénéfice des participations dans des coentreprises

La quote-part du bénéfice des coentreprises s'est établie à 0,1 million de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025, contre 1,4 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Compte non tenu des éléments hors période d'environ 0,7 million de dollars comptabilisés en 2024, la baisse de 0,6 million de dollars est principalement attribuable à une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et à une hausse des charges financières nettes par suite de l'ouverture de trois nouveaux établissements de SLD depuis le début de 2024, ainsi qu'à l'accroissement des coûts d'exploitation liés à l'ouverture des nouveaux établissements. Se reporter à la *note 6* des états financiers consolidés.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes ont diminué de 0,1 million de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025, ce qui reflète la baisse de la charge d'intérêts attribuable à la diminution de la dette à long terme, partiellement contrebalancée par la baisse des produits d'intérêts et par un ajustement défavorable de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt de 0,9 million de dollars.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de 13,4 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025 a représenté un taux d'imposition effectif de 22,2 %, comparativement à une charge d'impôt de 11,5 millions de dollars et à un taux d'imposition effectif de 22,8 % pour le semestre clos le 30 juin 2024. Compte non tenu de l'incidence des « autres (produits) charges » présentées séparément, qui comprenaient les gains en capital largement mis à l'abri de l'impôt par des pertes en capital qui n'avaient pas bénéficié d'un avantage fiscal, et des « ajustements de la juste valeur », le taux d'imposition effectif s'est établi à 24,8 % pour le semestre clos le 30 juin 2025, comparativement à 26,0 % pour la période correspondante de 2024.

Bénéfice net

La société a comptabilisé un bénéfice net de 47,0 millions de dollars (0,556 \$ par action de base) pour le semestre clos le 30 juin 2025, comparativement à 39,0 millions de dollars (0,463 \$ par action de base) pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation de 8,0 millions de dollars du bénéfice net est en grande partie attribuable à l'amélioration de 6,6 millions de dollars du BAIIA ajusté et à l'apport des autres produits de 5,0 millions de dollars (3,7 millions de dollars après impôt), facteurs contrebalancés en partie par une réduction de 1,3 million de dollars de la quote-part du bénéfice des coentreprises et par la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Sommaire des résultats d'exploitation par secteur

Le tableau qui suit présente un sommaire des produits, des charges d'exploitation et du résultat d'exploitation net par secteur. Il est suivi d'une analyse de la performance de chacun des secteurs d'exploitation.

Semestres clos les 30 juin <i>(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	Soins de longue durée	Soins de santé à domicile	Services gérés	Total
2025				
Produits	404 900	316 864	36 335	758 099
Charges d'exploitation	359 754	276 380	16 765	652 899
Résultat d'exploitation net ⁽¹⁾	45 146	40 484	19 570	105 200
Marge du REN ⁽¹⁾	11,1 %	12,8 %	53,9 %	13,9 %
2024				
Produits	400 692	279 830	35 055	715 577
Charges d'exploitation	349 753	251 958	16 316	618 027
Résultat d'exploitation net ⁽¹⁾	50 939	27 872	18 739	97 550
Marge du REN ⁽¹⁾	12,7 %	10,0 %	53,5 %	13,6 %
Variation				
Produits	4 208	37 034	1 280	42 522
Charges d'exploitation	10 001	24 422	449	34 872
Résultat d'exploitation net ⁽¹⁾	(5 793)	12 612	831	7 650

SOINS DE LONGUE DURÉE

Les produits tirés des établissements de SLD ont augmenté de 4,2 millions de dollars, ou 1,1 %, pour s'établir à 404,9 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025. Compte non tenu du financement hors période de 13,9 millions de dollars comptabilisé en 2024, les produits ont augmenté de 18,1 millions de dollars, en grande partie en raison d'un montant d'environ 10,2 millions de dollars provenant des établissements liés à l'acquisition visant les SLD, des augmentations du financement, du calendrier des dépenses et de l'amélioration du taux d'occupation des unités d'hébergement haut de gamme, facteurs partiellement contrebalancés par une baisse des produits d'environ 17,5 millions de dollars attribuable à la fermeture de trois établissements de SLD de catégorie C qui ont été remplacés par des établissements de SLD nouvellement aménagés au sein de la coentreprise Axium. Pour de plus amples renseignements sur l'acquisition visant les SLD, se reporter à l'analyse qui figure à la rubrique « Faits nouveaux importants – Acquisition de neuf établissements de SLD de Revera et transactions connexes ».

Le résultat d'exploitation net tiré des établissements de SLD a diminué de 5,8 millions de dollars, ou 11,4 %, pour s'établir à 45,1 millions de dollars (11,1 % des produits) pour le semestre clos le 30 juin 2025, par rapport à 50,9 millions de dollars (12,7 % des produits) pour la période correspondante de l'exercice précédent. Compte non tenu des remises au titre d'indemnités pour accidents du travail de 2,7 millions de dollars comptabilisées au premier trimestre de 2025 et d'un financement hors période de 13,9 millions de dollars comptabilisé en 2024, le REN s'est amélioré de 5,4 millions de dollars, ou 14,7 %, pour s'établir à 42,4 millions de dollars (10,5 % des produits) pour le semestre clos le 30 juin 2025, par rapport à 37,0 millions de dollars (9,6 % des produits) pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète le REN provenant de l'acquisition visant les SLD d'environ 1,3 million de dollars, les améliorations apportées au financement, le calendrier des dépenses et l'amélioration du taux d'occupation des unités d'hébergement haut de gamme, facteurs contrebalancés en partie par une augmentation des charges d'exploitation et par une réduction du REN d'environ 1,9 million de dollars attribuable à la fermeture des établissements de SLD de catégorie C qui ont été remplacés par des établissements réaménagés au sein de la coentreprise Axium.

SOINS À DOMICILE

Les produits tirés des activités de prestation de soins de santé à domicile ont augmenté de 37,0 millions de dollars, ou 13,2 %, pour s'établir à 316,9 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025, contre 279,8 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Compte non tenu d'une réduction du financement rétroactif de 2,6 millions de dollars, les produits ont augmenté de 39,6 millions de dollars, ou 14,9 %, pour s'établir à 305,9 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025, contre 266,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance de 10,0 % du volume quotidien moyen et des augmentations de taux de facturation. La réduction du financement rétroactif de 2,6 millions de dollars (11,0 millions de dollars au premier trimestre de 2025, contre 13,6 millions de dollars au premier trimestre de 2024) se rapporte à des variations du recouvrement de la hausse des salaires et des avantages du personnel et des charges d'exploitation et coûts de technologie. Se reporter à l'analyse qui figure à la rubrique « Modifications du financement des soins de santé à domicile » sous la rubrique « Survol de l'entreprise – Soins de santé à domicile ».

Le résultat d'exploitation net tiré des activités de prestation de soins de santé à domicile a augmenté de 12,6 millions de dollars pour s'établir à 40,5 millions de dollars (12,8 % des produits) pour le semestre clos le 30 juin 2025, en comparaison de 27,9 millions de dollars (10,0 % des produits) pour la période correspondante de l'exercice précédent. Compte non tenu des remises au titre d'indemnités pour accidents du travail de 3,9 millions de dollars comptabilisées au premier trimestre de 2025 et de la réduction du financement rétroactif de 2,6 millions de dollars, le REN s'est amélioré de 8,7 millions de dollars, ou 31,3 %, pour s'établir à 36,6 millions de dollars (12,0 % des produits) pour le semestre clos le 30 juin 2025, contre 27,9 millions de dollars (10,5 % des produits) pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète la hausse de 10,0 % du volume quotidien moyen et les augmentations de taux, en partie contrebalancées par l'augmentation des salaires et des avantages du personnel.

SERVICES GÉRÉS

Les produits tirés des services gérés ont augmenté de 1,3 million de dollars, ou 3,7 %, pour s'établir à 36,3 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025, essentiellement en raison de la croissance des clients de SGP, des changements dans la combinaison de services d'Extendicare Assist et des frais de gestion liés aux établissements nouvellement ouverts au sein des coentreprises, facteurs contrebalancés en partie par la vente par Revera de ses établissements de SLD de catégorie C qui étaient exploités par Extendicare Assist en vertu de contrats de gestion, dont neuf avaient été acquis par la société. Se reporter à l'analyse qui figure aux rubriques « Faits nouveaux importants – Acquisition de neuf établissements de SLD de Revera et transactions connexes » et « Indicateurs de performance clés – Services gérés ».

Le résultat d'exploitation net tiré des services gérés a augmenté de 0,8 million de dollars, ou 4,4 %, pour s'établir à 19,6 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, les marges du REN s'établissant à 53,9 % et à 53,5 %, respectivement, en raison de la croissance des produits, ce qui a été en partie contrebalancé par la hausse des charges d'exploitation visant à assurer le soutien aux clients servis, ainsi que des changements dans la combinaison de services d'Extendicare Assist.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION AJUSTÉS

Rapprochement des FPAE avec le bénéfice net

Le tableau qui suit présente un rapprochement du « bénéfice net », qui, de l'avis de la société, est la mesure conforme aux PCGR la plus comparable, avec les fonds provenant des activités d'exploitation (« FPAE »). De plus, le tableau comprend un rapprochement des FPAE avec les fonds provenant des activités d'exploitation ajustées (« FPAEA ») à titre d'informations supplémentaires. Se reporter à l'analyse qui figure à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation
Bénéfice net	31 927	25 890	6 037	46 958	38 986	7 972
Ajouter (déduire) :						
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8 480	8 049	431	16 753	16 204	549
Amortissement du mobilier, des agencements, du matériel et des ordinateurs (dépendances d'investissement de maintien)	(1 939)	(1 957)	18	(3 827)	(3 913)	86
Amortissement au titre des contrats de location de bureaux	(756)	(689)	(67)	(1 488)	(1 426)	(62)
Autres charges	(11 910)	(5 692)	(6 218)	(8 740)	(3 786)	(4 954)
Ajustements de la juste valeur	(1 009)	116	(1 125)	687	(204)	891
Recouvrement d'impôt exigible lié aux autres charges et aux ajustements de la juste valeur	(102)	(126)	24	(945)	(631)	(314)
Recouvrement d'impôt différé	314	(1 783)	2 097	(2 127)	(3 059)	932
Ajustement des FPAE au titre des coentreprises ⁱ⁾	426	456	(30)	1 113	859	254
FPAE	25 431	24 264	1 167	48 384	43 030	5 354
Amortissement des frais de financement différés	314	409	(95)	603	692	(89)
Charge de désactualisation	76	205	(129)	661	598	63
Rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie	1 418	509	909	(2 494)	(461)	(2 033)
Montant en capital du financement public des immobilisations	405	391	14	808	859	(51)
Dépenses d'investissement de maintien supplémentaires	(3 030)	(2 488)	(542)	(3 727)	(3 734)	7
Ajustements des FPAEA au titre des coentreprises ⁱ⁾	162	(217)	379	348	(281)	629
FPAEA	24 776	23 073	1 703	44 583	40 703	3 880
Par action, de base (\$)						
FPAE	0,301	0,288	0,013	0,573	0,511	0,062
FPAEA	0,293	0,274	0,019	0,528	0,484	0,044
Par action, après dilution (\$)						
FPAE	0,297	0,271	0,026	0,565	0,485	0,080
FPAEA	0,290	0,254	0,036	0,521	0,450	0,071
Dividendes						
Déclarés	10 561	10 013	548	20 759	20 001	758
Déclarés par action (\$)	0,126	0,120	0,006	0,248	0,240	0,008
Nombre moyen pondéré d'actions						
De base (en milliers)	84 599	84 305		84 472	84 184	
Après dilution (en milliers)	85 555	95 248		85 614	95 229	
Charge d'impôt exigible incluse dans les FPAE	9 273	8 911	362	16 445	15 189	1 256
Taux d'imposition effectif des FPAE	26,7 %	26,9 %		25,4 %	26,1 %	

i) Se reporter aux informations supplémentaires fournies à la rubrique « Ajustements des FPAE et des FPAEA au titre des coentreprises ».

Rapprochement des FPAEA avec les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation

Le tableau qui suit présente un rapprochement des « entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation », qui, de l'avis de la société, est la mesure conforme aux PCGR la plus comparable, avec les FPAEA. Se reporter à l'analyse qui figure à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	52 936	44 155	8 781	71 357	83 571	(12 214)
Ajouter (déduire) :						
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation, y compris les intérêts et les impôts	(24 149)	(18 539)	(5 610)	(22 923)	(39 724)	16 801
Autres charges	613	1 822	(1 209)	3 783	3 728	55
Impôt exigible sur les éléments exclus des FPAEA	(102)	(126)	24	(945)	(631)	(314)
Amortissement au titre des contrats de location de bureaux	(756)	(689)	(67)	(1 488)	(1 426)	(62)
Amortissement du mobilier, des agencements, du matériel, et des ordinateurs (dépendances d'investissement de maintien) ⁱ⁾	(1 939)	(1 957)	18	(3 827)	(3 913)	86
Dépenses d'investissement de maintien supplémentaires ⁱ⁾	(3 030)	(2 488)	(542)	(3 727)	(3 734)	7
Montant en capital du financement public des immobilisations	405	391	14	808	859	(51)
Ajustements au titre des coentreprises ⁱⁱ⁾	798	504	294	1 545	1 973	(428)
FPAEA	24 776	23 073	1 703	44 583	40 703	3 880
Total des dépenses d'investissement de maintienⁱ⁾	5 158	4 829	329	7 867	8 240	(373)

i) Le total des dépenses d'investissement de maintien représente le total des éléments classés dans les postes « amortissement du mobilier, des agencements, du matériel et des ordinateurs » et « dépenses d'investissement de maintien supplémentaires », et comprend des montants de 0,2 million de dollars et de 0,3 million de dollars au titre de la participation gérée de 15 % de la société dans les coentreprises pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, respectivement. Un montant équivalant à l'amortissement du mobilier, des agencements, du matériel et des ordinateurs est déduit pour calculer les FPAE, et le calcul des FPAEA comprend un ajustement au titre de l'écart par rapport aux dépenses d'investissement de maintien totales.

ii) Se reporter aux informations supplémentaires fournies à la rubrique « Ajustements des FPAE et des FPAEA au titre des coentreprises ».

Revue financière des FPAEA pour le deuxième trimestre de 2025

Au deuxième trimestre de 2025, les FPAEA ont augmenté de 1,7 million de dollars pour s'établir à 24,8 millions de dollars (0,293 \$ par action de base), comparativement à 23,1 millions de dollars (0,274 \$ par action de base) au deuxième trimestre de 2024, ce qui reflète en grande partie l'amélioration du BAIIA ajusté, l'incidence de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie et la réduction des charges d'intérêts nettes, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de l'impôt sur le résultat exigible et la hausse des dépenses d'investissement de maintien. Compte non tenu de l'incidence des éléments hors période comptabilisés au deuxième trimestre de 2024, les FPAEA se sont améliorés de 4,7 millions de dollars, passant de 20,0 millions de dollars (0,238 \$ par action de base) à la période correspondante de l'exercice précédent à 24,8 millions de dollars (0,293 \$ par action de base).

Une analyse des facteurs ayant une incidence sur le bénéfice net et le BAIIA ajusté se trouve à la rubrique « Revue financière du deuxième trimestre de 2025 ».

Revue financière des FPAEA pour le premier semestre de 2025

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, les FPAEA ont augmenté de 3,9 millions de dollars pour s'établir à 44,6 millions de dollars (0,528 \$ par action de base), comparativement à 40,7 millions de dollars (0,484 \$ par action de base) pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète en grande partie l'amélioration du BAIIA ajusté, la réduction des charges d'intérêts nettes et la baisse des dépenses d'investissement de maintien, en partie contrebalancées par l'augmentation de l'impôt sur le résultat exigible, une variation défavorable de l'ajustement au titre de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie et la quote-part de la perte dans les coentreprises. Compte non tenu de l'incidence des éléments hors période pour les deux périodes, les FPAEA ont augmenté de 9,9 millions de dollars pour s'établir à 39,7 millions de dollars (0,470 \$ par action de base), contre 29,8 millions de dollars (0,354 \$ par action de base) pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Une analyse des facteurs ayant une incidence sur le bénéfice net et le BAIIA ajusté se trouve à la rubrique « Revue financière du premier semestre de 2025 ».

Les dividendes déclarés en pourcentage des FPAEA pour le semestre clos le 30 juin 2025 ont représenté un ratio de distribution de 47 %. La société a augmenté son dividende de 5,0 % pour le porter à 0,042 \$ par mois à compter du dividende déclaré en mars 2025. Outre les liquidités de 72,6 millions de dollars au 30 juin 2025 et les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation courantes, la société avait un montant de 152,2 millions de dollars disponible aux termes de sa facilité de crédit renouvelable au 30 juin 2025. Se reporter à l'analyse qui figure à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement ».

La charge d'impôt exigible incluse dans les FPAEA s'est établie à 16,4 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025, comparativement à 15,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente des taux d'imposition effectifs sur les FPAE de 25,4 % et de 26,1 %, respectivement. Le calcul des FPAE tient compte d'une déduction au titre de la charge d'impôt exigible et ne tient pas compte de la charge d'impôt différé. Par conséquent, les taux d'imposition effectifs sur les FPAE peuvent être touchés par : des ajustements des estimations des écarts temporaires différés annuels, en particulier lorsqu'il s'agit de postes d'impôt en trésorerie par rapport aux charges à payer; des variations de la répartition du bénéfice entre les entités imposables et les entités non imposables; des ajustements au titre des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale pour les documents déposés à l'exercice précédent; et la possibilité d'utiliser des reports en avant de pertes. Pour 2025, la société s'attend à ce que le taux d'imposition effectif des FPAE se situe entre 23 % et 26 %.

Compte tenu de la participation gérée de 15 % de la société dans les coentreprises, les dépenses d'investissement de maintien sont établies à 5,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, comparativement à 4,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 et à 2,7 millions de dollars au premier trimestre de 2025, ce qui représente 1,3 %, 1,3 % et 0,7 % des produits, respectivement. Pour le semestre clos le 30 juin 2025, les dépenses d'investissement de maintien se sont établies à 7,9 millions de dollars, comparativement à 8,2 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente 1,0 % et 1,1 % des produits, respectivement. Ces coûts varient sur une base trimestrielle et annuelle en fonction du calendrier des projets et de facteurs saisonniers. Compte tenu de l'ajout de neuf établissements dans le cadre de l'acquisition visant les SLD, la société prévoit engager, en 2025, des dépenses de l'ordre de 20,0 millions de dollars à 22,0 millions de dollars au titre des dépenses d'investissement de maintien, dont une tranche d'environ 1,2 million de dollars au titre de sa participation gérée de 15 % dans les coentreprises.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du « BAIIA ajusté » avec les FPAEA à titre d'informations supplémentaires. Se reporter à l'analyse qui figure à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation
BAIIA ajusté	39 785	38 611	1 174	75 391	68 743	6 648
Ajouter (déduire) :						
Amortissement du mobilier, des agencements, du matériel et des ordinateurs (dépenses d'investissement de maintien)	(1 939)	(1 957)	18	(3 827)	(3 913)	86
Amortissement au titre des contrats de location de bureaux	(756)	(689)	(67)	(1 488)	(1 426)	(62)
Charge de désactualisation	(76)	(205)	129	(661)	(598)	(63)
Charges d'intérêts	(4 304)	(5 228)	924	(8 518)	(10 216)	1 698
Produits d'intérêts	1 358	1 922	(564)	2 735	3 375	(640)
Ajustements des FPAE au titre des coentreprises	636	721	(85)	1 197	2 254	(1 057)
	34 704	33 175	1 529	64 829	58 219	6 610
Charge d'impôt exigible	9 273	8 911	362	16 445	15 189	1 256
FPAE	25 431	24 264	1 167	48 384	43 030	5 354
Amortissement des frais de financement différés	314	409	(95)	603	692	(89)
Charge de désactualisation	76	205	(129)	661	598	63
Rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie	1 418	509	909	(2 494)	(461)	(2 033)
Montant en capital du financement public des immobilisations	405	391	14	808	859	(51)
Dépenses d'investissement de maintien supplémentaires	(3 030)	(2 488)	(542)	(3 727)	(3 734)	7
Ajustements des FPAEA au titre des coentreprises	162	(217)	379	348	(281)	629
FPAEA	24 776	23 073	1 703	44 583	40 703	3 880

Ajustements des FPAE et des FPAEA au titre des coentreprises

Les tableaux qui suivent fournissent des informations supplémentaires sur les ajustements apportés aux FPAE et aux FPAEA au titre des coentreprises. Se reporter à l'analyse qui figure à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	675	546	129	1 348	1 018	330
Amortissement du mobilier, des agencements, du matériel et des ordinateurs (dépenses d'investissement de maintien)	(153)	(90)	(63)	(289)	(159)	(130)
Ajustements de la juste valeur	(96)	—	(96)	54	—	54
Ajustements des FPAE au titre des coentreprises	426	456	(30)	1 113	859	254
Amortissement des frais de financement différés	45	—	45	84	—	84
Montant en capital du financement public des immobilisations	153	77	76	288	153	135
Dépenses d'investissement de maintien supplémentaires	(36)	(294)	258	(24)	(434)	410
Ajustements des FPAEA au titre des coentreprises	162	(217)	379	348	(281)	629

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	1 296	1 336	(40)	2 503	3 306	(803)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation, y compris les intérêts et les impôts	(462)	(525)	63	(933)	(893)	(40)
Amortissement du mobilier, des agencements, du matériel et des ordinateurs (dépenses d'investissement de maintien)	(153)	(90)	(63)	(289)	(159)	(130)
Dépenses d'investissement de maintien supplémentaires	(36)	(294)	258	(24)	(434)	410
Montant en capital du financement public des immobilisations	153	77	76	288	153	135
Ajustements au titre des coentreprises	798	504	294	1 545	1 973	(428)
Total des dépenses d'investissement de maintien au titre des coentreprises	189	384	(195)	313	593	(280)

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation
BAlIA ajusté	1 296	1 336	(40)	2 503	3 306	(803)
Amortissement du mobilier, des agencements, du matériel et des ordinateurs (dépenses d'investissement de maintien)	(153)	(90)	(63)	(289)	(159)	(130)
Charges d'intérêts	(762)	(657)	(105)	(1 497)	(1 134)	(363)
Produits d'intérêts	255	132	123	480	241	239
Ajustements des FPAE au titre des coentreprises	636	721	(85)	1 197	2 254	(1 057)
Amortissement des frais de financement différés	45	—	45	84	—	84
Montant en capital du financement public des immobilisations	153	77	76	288	153	135
Dépenses d'investissement de maintien supplémentaires	(36)	(294)	258	(24)	(434)	410
Ajustements des FPAEA au titre des coentreprises	162	(217)	379	348	(281)	629

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Entrées et sorties de trésorerie

Le tableau qui suit résume les entrées et sorties de trésorerie pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	71 357	83 571
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(88 642)	7 902
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(31 946)	(30 254)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(49 231)	61 219

Au 30 juin 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont dispose la société s'élevait à 72,6 millions de dollars, ce qui reflète une diminution de la trésorerie de 49,2 millions de dollars depuis le début de l'exercice. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 71,4 millions de dollars pour le semestre clos les 30 juin 2025 ont été supérieurs aux dividendes en trésorerie versés de 20,6 millions de dollars.

Les **entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation** se sont élevées à 71,4 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025, en baisse de 12,2 millions de dollars par rapport à des entrées de trésorerie de 83,6 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète l'impôt sur le résultat payé à l'égard de l'augmentation favorable du bénéfice pour la période correspondante de l'exercice précédent, facteur partiellement contrebalancé par les variations favorables des actifs et des passifs d'exploitation d'une période à l'autre. Les variations des actifs et des passifs d'exploitation d'une période à l'autre sont principalement attribuables à la volatilité et au calendrier des entrées de trésorerie liées aux modifications apportées au financement et au financement par coûts transférés, ainsi qu'au calendrier des cycles de paie.

Les **sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement** se sont élevées à 88,6 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025, comparativement à des entrées de trésorerie de 7,9 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent. Les activités de 2025 comprenaient une augmentation de 75,1 millions de dollars de la trésorerie soumise à des restrictions liée à la transaction visant CTG conclue le 1^{er} juillet 2025, un montant de 41,9 millions de dollars lié à l'acquisition visant les SLD, des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles de 29,3 millions de dollars, dont une tranche de 12,3 millions de dollars se rapportait aux coûts de construction associés aux trois projets de SLD vendus à la coentreprise Axium en mai 2025, et des participations dans des coentreprises de 1,1 million de dollars. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par un produit de 57,4 millions de dollars tiré de la vente des trois projets de réaménagement à la coentreprise Axium, le recouvrement d'autres actifs de 0,8 million de dollars et des distributions provenant des participations dans des coentreprises de 0,6 million de dollars. Les activités de 2024 comprenaient un produit de 20,5 millions de dollars tiré de la vente d'actifs à la coentreprise Axium, un produit de 5,3 millions de dollars tiré de la vente de l'établissement de SLD vacant à Sudbury, le recouvrement d'autres actifs de 0,9 million de dollars et des distributions provenant de participations dans des coentreprises de 0,5 million de dollars, facteurs contrebalancés en partie par des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles de 18,8 millions de dollars et des participations dans les coentreprises de 0,4 million de dollars.

Le tableau qui suit résume les entrées d'immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles, réparties entre les dépenses d'investissement de croissance et de maintien. Les dépenses d'investissement de croissance se rapportent aux projets de réaménagement des établissements de SLD, aux améliorations apportées aux bâtiments, aux investissements dans la transition des principales plateformes de TI vers des solutions infonuagiques ou à d'autres projets d'investissement, qui visent tous la croissance du bénéfice. Les dépenses d'investissement de maintien sont liées aux dépenses d'investissement engagées aux fins de l'entretien et de la modernisation des immobilisations corporelles existantes.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024
Dépenses d'investissement de croissance	17 537	9 011
Dépenses d'investissement de maintien	7 554	7 647
	25 091	16 658

La direction assure le suivi des dépenses d'investissement qu'exigent les immeubles et établit des priorités en la matière tout au long de l'exercice, en tenant compte du caractère urgent et nécessaire des dépenses. En 2025, les dépenses d'investissement de croissance seront axées principalement sur les projets de SLD en cours de construction, les activités de réaménagement et les investissements continus dans la technologie pour appuyer les initiatives de croissance (se reporter à la rubrique « Autres obligations contractuelles et éventualités – Engagements »). Le niveau des dépenses d'investissement de croissance futures sera principalement fonction du moment où les projets de réaménagement passeront à l'étape de la construction, ce qui dépend des améliorations qui seront apportées au programme de financement des immobilisations en Ontario, de tout programme de réaménagement potentiel qui sera mis sur pied en Alberta et au Manitoba, et de la question de savoir si ces projets seront vendus à la coentreprise Axiom.

Les **sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement** se sont élevées à 31,9 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025, en hausse de 1,7 million de dollars par rapport à des sorties de trésorerie de 30,3 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent. Les activités de 2025 comprenaient des dividendes en trésorerie versés de 20,6 millions de dollars et des remboursements au titre de la dette et des obligations locatives de 10,4 millions de dollars. Les activités de 2024 comprenaient des dividendes en trésorerie versés de 20,0 millions de dollars et des remboursements au titre de la dette et des obligations locatives de 9,7 millions de dollars.

Structure du capital

CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2025, le total des capitaux propres s'établissait à 148,9 millions de dollars, comparativement à 124,4 millions de dollars au 31 décembre 2024, ce qui reflète l'apport du bénéfice net et du résultat global, contrebalancé par des dividendes déclarés de 20,8 millions de dollars.

Au 30 juin 2025, la société avait 83 817 909 actions ordinaires émises et en circulation (d'une valeur comptable de 469,5 millions de dollars), comparativement à 83 466 978 actions ordinaires (d'une valeur comptable de 469,3 millions de dollars) au 31 décembre 2024, ce qui reflète 350 931 actions ordinaires émises aux termes du régime de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société.

Information sur les actions (en milliers)	5 août 2025	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actions ordinaires (symbole à la TSX : EXE) ¹⁾	83 817,9	83 817,9	83 467,0

i) Le cours de clôture à la TSX le 5 août 2025 était de 12,69 \$.

Au 6 août 2025, la société avait un total de 3 225 017 actions ordinaires réservées et disponibles aux fins d'émission aux termes de son régime incitatif à long terme, dont 2 282 574 unités d'actions liées au rendement et unités d'actions différées, au total, étaient en circulation au 30 juin 2025 (se reporter à la *note 8* des états financiers consolidés).

Dividendes

Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la société a déclaré des dividendes en trésorerie de 0,248 \$ par action, comparativement à 0,240 \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente respectivement 20,8 millions de dollars et 20,0 millions de dollars pour chaque période.

Tel qu'il a été annoncé le 27 février 2025, la société a augmenté son dividende mensuel de 5,0 % pour le porter à 0,042 \$ par mois à compter du dividende qui sera déclaré en mars 2025.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En juin 2025, la société a reçu l'approbation de la TSX pour renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 7 281 193 actions ordinaires, ce qui représente 10 % de son flottant, par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens, conformément aux règles applicables de la TSX. L'offre publique de rachat a commencé le 2 juillet 2025 et offre à la société la possibilité de racheter des actions ordinaires aux fins d'annulation jusqu'au 1^{er} juillet 2026, ou à une date antérieure à celle où l'offre publique de rachat est terminée. Le nombre réel d'actions ordinaires rachetées aux termes de l'offre publique de rachat et le moment de ces rachats seront à la discrétion de la société. Sous réserve de l'exception de la TSX relative aux achats de blocs, les achats quotidiens seront limités à 44 803 actions ordinaires. La société a mis en place avec son courtier désigné un régime de rachat d'actions automatique aux termes de l'offre publique de rachat afin de faciliter le rachat d'actions ordinaires durant les périodes où normalement la société ne pourrait pas le faire. Le conseil d'administration a autorisé l'offre publique de rachat parce qu'il estime que, de temps à autre, le cours du marché des actions ordinaires peut faire en sorte que leur rachat constitue une utilisation intéressante et appropriée des fonds de la société. Les décisions concernant le nombre et le calendrier des rachats d'actions ordinaires sont fondées sur les conditions de marché, le cours des actions et les perspectives quant aux besoins en fonds de roulement, y compris les besoins en matière de réaménagement d'établissements de SLD et d'autres facteurs. Au 5 août 2025, aucun achat n'avait été effectué aux termes du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société en 2025.

Dettes à long terme

La dette à long terme totalisait 284,1 millions de dollars au 30 juin 2025, comparativement à 292,5 millions de dollars au 31 décembre 2024, ce qui représente une diminution de 8,4 millions de dollars, en grande partie attribuable aux remboursements de la dette et des obligations locatives de 10,4 millions de dollars. Au 30 juin 2025, la tranche courante de la dette à long terme se chiffrait à 16,9 millions de dollars.

La société est assujettie à des clauses restrictives relatives à la couverture du service de la dette à l'égard de sa facilité de crédit garantie de premier rang de 375,0 millions de dollars et de certains de ses emprunts, et elle respectait toutes les clauses restrictives au 30 juin 2025. Les composantes, les dates d'échéance et les modalités de la dette à long terme sont présentées en détail à la note 7 des états financiers consolidés.

EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES NON ASSURÉS PAR LA SCHL

En mars 2025, la société a renouvelé trois de ses emprunts hypothécaires. Ces emprunts hypothécaires renouvelés viennent tous à échéance le 1^{er} avril 2030 et sont assortis d'un taux d'intérêt fixe de 5,05 %.

FACILITÉS DE CRÉDIT GARANTIES DE PREMIER RANG

En mai 2025, la société a augmenté de 100,0 millions de dollars sa facilité de crédit garantie de premier rang, ce qui porte le montant total de celle-ci à 375,0 millions de dollars, en ajoutant 45,0 millions de dollars à la facilité renouvelable, ce qui porte celle-ci à 190,0 millions de dollars, et 55,0 millions de dollars à la facilité à prélèvements différés, ce qui porte celle-ci à 185,0 millions de dollars. Au quatrième trimestre de 2024, la société avait utilisé la totalité du montant de 130,0 millions de dollars disponible aux termes de la facilité à prélèvements différés. En juillet 2025, la société a prélevé les 55,0 millions de dollars supplémentaires disponibles aux termes de la facilité à prélèvements différés afin de financer en partie la transaction visant CTG.

La facilité de crédit garantie de premier rang est garantie par 30 établissements de SLD et est assujettie aux clauses restrictives financières et non financières habituelles ainsi qu'à d'autres conditions. La facilité renouvelable est disponible pour le fonds de roulement et les besoins généraux de l'entreprise, y compris les dépenses d'investissement et les acquisitions. La facilité de crédit garantie de premier rang est assortie d'une option de prorogations consécutives de un an de la durée initiale de trois ans et la possibilité d'augmenter la facilité renouvelable jusqu'à concurrence de 75,0 millions de dollars supplémentaires, sous réserve, dans chaque cas, du respect de certaines conditions et de l'approbation du prêteur.

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang peuvent être effectués au moyen d'emprunts directs, soit au taux préférentiel majoré d'une marge applicable allant de 0,70 % à 1,95 %, soit au taux des opérations de pension à un jour (ou « taux CORRA ») majoré d'une marge applicable allant de 1,70 % à 2,95 %, soit au moyen de lettres de crédit. Parallèlement au prélèvement de 55,0 millions de dollars aux termes de la facilité à prélèvements différés, la société a modifié ses contrats de swap existants conclus avec un consortium de banques à charte canadienne pour le montant total restant dû au titre de la facilité à prélèvements différés, soit 180,1 millions de dollars, afin de fixer à 2,80 % le taux d'intérêt de la tranche d'emprunts au taux CORRA de la facilité de crédit, arrivant à échéance en novembre 2029.

Au 30 juin 2025, la société avait émis des lettres de crédit de 37,8 millions de dollars aux termes de la facilité renouvelable, ce qui laissait une capacité inutilisée de 152,2 millions de dollars aux termes de la facilité renouvelable. Les lettres de crédit se composaient d'un montant de 24,2 millions de dollars visant à garantir les obligations au titre des anciens régimes de retraite à prestations définies de la société, d'un montant de 13,1 millions de dollars visant à garantir l'obligation de la société de financer les apports de capital aux coentreprises dans le cadre de la construction des projets de réaménagement d'établissements de SLD au sein des coentreprises et d'un montant de 0,5 million de dollars visant à garantir les obligations liées aux établissements de SLD.

Pour de plus amples renseignements sur la facilité de crédit garantie de premier rang et la transaction visant CTG, se reporter à la rubrique « Faits nouveaux importants » et aux notes 7 et 17 des états financiers consolidés.

PRINCIPALES MESURES DE LA DETTE À LONG TERME

La direction a limité le montant de la dette pouvant être exposé aux variations des taux d'intérêt, des emprunts hypothécaires d'un montant de 19,5 millions de dollars portant intérêt à des taux variables. L'emprunt de 125,1 millions de dollars de la société aux termes de la facilité à prélèvements différés et l'emprunt à terme de 27,2 millions de dollars au 30 juin 2025 ont été convertis en emprunts à taux fixe assortis de swaps de taux d'intérêt sur la durée totale des emprunts respectifs. Au 30 juin 2025, les swaps de taux d'intérêt étaient classés en tant que passif de 1,3 million de dollars.

Le tableau suivant résume les principales mesures de la dette à long terme consolidée au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Avant les ajustements au titre des coentreprises	Ajustements au titre des coentreprises ⁱⁱ⁾	Ajusté pour tenir compte des coentreprises	Avant les ajustements au titre des coentreprises	Ajustements au titre des coentreprises ⁱⁱ⁾	Ajusté pour tenir compte des coentreprises
Taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme en cours	5,1 %		5,2 %	5,1 %		5,3 %
Durée à courir moyenne pondérée de la dette à long terme en cours	5,3 ans		8,0 ans	5,5 ans		7,3 ans
Ratio consolidé de couverture des intérêts sur 12 mois consécutifs ⁱⁱⁱ⁾	9,0 X		7,4 X	7,9 X		6,5 X
Ratio de la dette/valeur comptable brute						
Total des actifs (valeur comptable)	777 830	120 838	898 668	719 788	96 573	816 361
Amortissement cumulé des immobilisations corporelles	299 269	4 899	304 168	286 699	3 795	290 494
Amortissement cumulé des immobilisations incorporelles	53 203	1 391	54 594	52 875	1 225	54 100
Valeur comptable brute	1 130 302	127 128	1 257 430	1 059 362	101 593	1 160 955
Dette ⁱⁱⁱ⁾	288 140	94 077	382 217	296 388	75 963	372 351
Ratio de la dette/valeur comptable brute	25,5 %		30,4 %	28,0 %		32,1 %

- Les intérêts inscrits à l'actif inclus dans le calcul du ratio de couverture des intérêts avant les ajustements au titre des coentreprises étaient de néant pour la période de 12 mois consécutifs close le 30 juin 2025 (néant pour le semestre clos le 30 juin 2025). Le calcul, ajusté pour tenir compte des coentreprises, tient compte de la quote-part de 15 % de la société dans le BAIIA ajusté des coentreprises et la charge d'intérêts de 5,3 millions de dollars et de 4,4 millions de dollars, respectivement, y compris, pour cette dernière, les intérêts inscrits à l'actif de 1,8 million de dollars (0,8 million de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025).
- Les ajustements de la valeur comptable brute représentent la quote-part de 15 % de la société dans la valeur comptable brute des coentreprises de la société, soit 150,9 millions de dollars, moins la quote-part de la société dans la valeur comptable des coentreprises, soit 23,7 millions de dollars. L'ajustement au titre de la dette représente la quote-part de 15 % de la société dans les emprunts hypothécaires à la valeur comptable des coentreprises, exclusion faite des frais de financement différés.
- La dette ne tient pas compte des frais de financement différés.

Situation de trésorerie et sources de financement futures

La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles consolidées de la société, compte non tenu de la trésorerie soumise à des restrictions, se chiffraient à 72,6 millions de dollars au 30 juin 2025, comparativement à 121,8 millions de dollars au 31 décembre 2024, ce qui représente une diminution de 49,2 millions de dollars. De plus, la société avait accès à un montant supplémentaire de 152,2 millions de dollars aux termes de la facilité renouvelable. La trésorerie soumise à des restrictions de 76,1 millions de dollars au 30 juin 2025 incluait un montant de 75,1 millions de dollars détenu en fiducie dans le cadre de la transaction visant CTG qui a été conclue le 1^{er} juillet 2025 (se reporter à la rubrique « Faits nouveaux importants » et à la *note 17* des états financiers consolidés). En juillet 2025, la société a prélevé 55,0 millions de dollars supplémentaires dans le cadre de la facilité à prélèvements différés afin de financer en partie la transaction visant CTG, ce qui a augmenté sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie disponibles.

Au 30 juin 2025, la société avait un fonds de roulement négatif (passifs courants moins actifs courants) de 48,5 millions de dollars, y compris la partie courante de la dette à long terme de 16,9 millions de dollars.

La direction est d'avis que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les fonds disponibles aux termes des facilités de crédit et des financements par emprunt futurs seront suffisants pour financer la poursuite des activités d'exploitation de la société, y compris le fonds de roulement, les dépenses d'investissement de maintien et les obligations au titre du remboursement de la dette ainsi que la quote-part de la société dans les besoins en capital de la coentreprise Axiom, pour soutenir son programme de réaménagement dans le secteur des soins de longue durée. La croissance par le réaménagement des établissements de SLD au cours des prochaines années, les acquisitions stratégiques et les projets d'aménagement pourraient nécessiter la mobilisation de fonds au moyen d'emprunts, de financements par capitaux propres et/ou d'autres moyens. Les décisions seront prises en fonction de chaque transaction et dépendront des conditions du marché et de la conjoncture économique à ce moment-là.

L'incidence de l'inflation sur les charges d'exploitation, les variations des taux d'intérêt qui ont une incidence défavorable sur les marchés des capitaux et du crédit et la confiance du secteur, les pressions continues en vue d'obtenir du financement et le fait que les augmentations de taux ne suivent pas le rythme de l'augmentation des coûts, les contraintes liées à la dotation en personnel de soins de santé et la possibilité d'une autre pandémie, épidémie ou éclosion pourraient rendre plus difficile l'accès de la société aux capitaux nécessaires ou aux marchés du crédit ou, si elle est en mesure d'y avoir accès, à un coût plus élevé ou à des conditions moins avantageuses que ceux des emprunts existants. De plus, la baisse des produits et l'augmentation des charges d'exploitation en raison de l'incidence de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt peuvent entraîner des réductions ou des remboursements anticipés des financements existants si les clauses restrictives ne peuvent être respectées (se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes »).

AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

Engagements

Au 30 juin 2025, la société avait des engagements en cours de 28,0 millions de dollars, liés essentiellement à divers services des TI et contrats de licence visant des applications informatiques infonuagiques à l'appui de ses initiatives de croissance.

La société a conclu la transaction visant CTG le 1^{er} juillet 2025, pour une contrepartie en trésorerie d'environ 75,1 millions de dollars, sous réserve des ajustements habituels du fonds de roulement et autres. La transaction visant CTG comprend une clause de contrepartie conditionnelle liée à la génération de produits provenant de nouvelles activités au cours des douze mois suivant la clôture. Le supplément de prix d'achat estimé associé à la contrepartie conditionnelle est de l'ordre de 3,5 millions de dollars à 5,5 millions de dollars et il est payable au premier anniversaire de la clôture.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les engagements susmentionnés et la transaction visant CTG, se reporter à la rubrique « Faits nouveaux importants », ainsi qu'à la *note 13* des états financiers consolidés.

Garanties

La société fournit des garanties non assorties d'une sûreté à l'égard de certaines facilités de crédit détenues par les coentreprises, à savoir des emprunts à la construction et des facilités de lettres de crédit à l'appui de la construction en cours des projets de réaménagement des coentreprises d'établissements de SLD et des emprunts à terme et des facilités de crédit en période de location liées aux coentreprises d'établissements de SLD en exploitation. Au 30 juin 2025, 28 établissements de SLD au sein des coentreprises disposaient de facilités de crédit pouvant atteindre 910,9 millions de dollars. Les garanties fournies par la société varient en fonction des projets, mais elles sont généralement accordées sur une base conjointe et solidaire à raison de 50 % du montant des emprunts ou sur une base solidaire à raison de 15 % du montant des emprunts ou d'une proportion moindre de ce montant. Le montant des garanties variera à mesure que les emprunts augmenteront à l'égard des projets en cours de construction et diminuera à mesure que les établissements deviendront opérationnels, lorsque les exigences en matière de garantie deviennent généralement plus faibles. Au 30 juin 2025, la société avait fourni des garanties non assorties d'une sûreté de 287,9 millions de dollars à l'appui des facilités de crédit détenues par les coentreprises (se reporter à la *note 13* des états financiers consolidés).

Les coentreprises sont assujetties à des clauses restrictives relatives à la couverture du service de la dette à l'égard de certaines de leurs facilités de crédit respectives. Au 30 juin 2025, les coentreprises respectaient les clauses restrictives.

Litiges et mesures réglementaires

Dans le cours normal des activités, la société est partie à des litiges et est susceptible de faire l'objet de poursuites de temps à autre dans le cadre de ses activités. La pandémie de COVID-19 a accru le risque que des poursuites ou d'autres litiges, peu importe leur bien-fondé, soient intentés à l'encontre de la société.

En avril 2021, la société s'est vu signifier une demande introductive d'instance déposée auprès de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan alléguant la négligence, le manquement à la responsabilité de fiduciaire, la violation de contrat et le manquement à la norme de diligence requise de la part de la société et de certains défendeurs non nommés à l'égard de tous les résidents des établissements de SLD des sociétés et des résidences pour retraités situés en Saskatchewan ainsi que des membres de leur famille. La demande vise à obtenir la certification de l'action à titre de recours collectif et l'attribution de dommages-intérêts non spécifiés.

En janvier 2022, quatre recours collectifs en cours contre la société en Ontario ont été regroupés en une seule action aux termes de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario). L'action consolidée vise tous les établissements de SLD en Ontario qui sont détenus, exploités, autorisés et/ou gérés par la société et les membres de son groupe et nomme comme défendeurs la société, certains des membres de son groupe ainsi que les propriétaires de ces établissements de SLD gérés, alléguant la négligence, la négligence grave, le manquement à la responsabilité de fiduciaire, la violation de contrat, l'enrichissement injustifié, le décès imputable à une faute à l'égard de toutes les personnes ayant contracté la COVID-19 à la résidence ou ayant ultérieurement contracté la COVID-19 auprès de ces personnes et la violation de l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'action consolidée vise l'obtention de dommages-intérêts totalisant 110,0 millions de dollars. Le 7 mars 2024, l'action consolidée a obtenu la certification en tant que cause d'action à l'encontre de la société pour négligence grave à l'égard des établissements détenus et gérés.

La société se défend vigoureusement contre ces réclamations, qui font l'objet d'une couverture d'assurance qu'elle maintient. Toutefois, compte tenu du statut des poursuites, la société n'est pas en mesure d'en évaluer l'issue possible, laquelle pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière (se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes »).

En décembre 2020, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 218, *Loi de 2020 visant à soutenir la relance en Ontario* (Ontario), qui offre une immunité ciblée en matière de responsabilité civile contre les réclamations liées à l'exposition à la COVID-19 à tout particulier, personne morale ou autre entité qui a fait un effort « de bonne foi » ou « honnête » pour suivre les orientations en matière de santé publique et les lois relatives à la COVID-19 et dont les agissements ne constituent pas autrement une « négligence grave ». La protection prévue par le projet de loi 218 est rétroactive au 17 mars 2020, date à laquelle l'Ontario a mis en œuvre pour la première fois des mesures d'urgence dans le cadre de sa réponse à la pandémie de COVID-19. Des lois semblables ont été adoptées dans d'autres compétences provinciales, y compris en Saskatchewan.

En octobre 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté une demande d'autorisation d'appel présentée par le Procureur général de l'Ontario visant à contester la décision rendue par le tribunal compétent précédent en faveur de certains syndicats relativement à une contestation juridique d'une décision du Tribunal de l'équité salariale rendue en 2016. Les syndicats ont fait valoir que de nouveaux ajustements relatifs à l'équité salariale étaient nécessaires pour maintenir l'équité salariale avec les établissements de SLD municipaux où les préposés aux services de soutien à la personne et autres travailleurs de soins directs d'autres secteurs sont pris en compte dans la détermination de l'équité salariale. L'affaire a été

renvoyée au Tribunal de l'équité salariale pour qu'il règle la question entre les établissements de SLD participants, les syndicats et le gouvernement et établisse un cadre d'équité salariale adapté au secteur. La société, de concert avec d'autres parties prenantes du secteur des SLD, y compris le gouvernement de l'Ontario, s'efforce de résoudre l'affaire. Compte tenu de l'incertitude qui entoure l'affaire et des diverses parties prenantes concernées, et en raison du large éventail d'issues possibles quant au règlement de l'affaire et des modifications de financement connexes, la société n'est pas en mesure de faire une estimation fiable de l'issue possible, laquelle pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Méthodes et estimations comptables critiques

Une analyse complète des méthodes et estimations comptables critiques de la société est présentée dans le rapport de gestion et les notes afférentes aux états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui figurent dans le rapport annuel de 2024 de la société. Les informations contenues dans le présent rapport n'ont pas changé de manière significative depuis le dépôt de celui-ci, et dans la mesure où des changements ont été apportés aux estimations de la direction, ceux-ci sont présentés à la rubrique « Faits nouveaux importants ».

Nouvelles méthodes comptables significatives

Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la société a appliqué la méthode comptable relative aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions d'actifs dans le cadre de la transaction visant les SLD (se reporter à la rubrique « Faits nouveaux importants – Acquisition de neuf établissements de SLD de Revera et transactions connexes »). La méthode comptable est présentée en détail et son incidence est décrite à la note 2 des états financiers consolidés.

Modifications futures de méthodes comptables

ÉTATS FINANCIERS : PRÉSENTATION ET INFORMATIONS À FOURNIR

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. Cette norme remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et introduira de nouvelles dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir, y compris des mises à jour de l'état du résultat net et des informations à fournir relatives aux mesures de la performance. La nouvelle norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027. La société évalue actuellement l'incidence potentielle de cette norme sur ces états financiers consolidés.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion, y compris les montants par action connexes, utilisées par la direction pour évaluer, comparer et expliquer les résultats d'exploitation et la performance financière de la société ne sont pas des mesures conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR. Il se peut que ces mesures non conformes aux PCGR soient calculées différemment des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs et, par conséquent, qu'elles ne soient pas comparables aux mesures similaires présentées par ces émetteurs. Ces mesures non conformes aux PCGR ne visent pas à remplacer le bénéfice (la perte) découlant des activités poursuivies, le bénéfice net (la perte nette), les flux de trésorerie ou d'autres mesures de la performance financière et de la liquidité présentées conformément aux PCGR. Ces mesures sont présentées dans le présent document parce que la direction estime qu'il s'agit de mesures pertinentes de la performance sur le plan de l'exploitation d'Extendicare et de sa capacité à verser des dividendes en trésorerie.

La direction a recours à ces mesures afin d'exclure l'incidence de certains éléments, car elle est d'avis que cette façon de faire permet aux investisseurs d'effectuer une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan financier et sur le plan de l'exploitation et d'améliorer la comparabilité de la performance sous-jacente sur le plan financier d'une période à l'autre. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents ou inutiles pour les investisseurs.

Ces mesures sont définies ci-dessous et les rapprochements avec les mesures conformes aux PCGR les plus comparables sont indiqués, le cas échéant.

Le « **résultat d'exploitation net** » (le « **REN** ») correspond aux produits moins les charges d'exploitation, valeur qui représente la performance sous-jacente des secteurs d'exploitation de la société.

La « **marge du REN** » s'entend du REN en pourcentage des produits.

Le « **BAIIA** » s'entend du bénéfice (de la perte) découlant des activités poursuivies avant les charges financières nettes, l'impôt et les amortissements.

Le « **BAIIA ajusté** » s'entend du BAIIA après ajustement pour exclure les postes « quote-part du bénéfice des participations dans des coentreprises » et « autres (produits) charges »; il correspond donc au poste « bénéfice avant amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et autres charges » des états consolidés du résultat net. La direction estime que pour certains prêteurs, investisseurs et analystes, le BAIIA, le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures de la capacité d'une entreprise à assurer le service de sa dette et à assumer ses autres obligations de paiement, ainsi que des mesures d'évaluation couramment utilisées.

La « **marge du BAIIA ajusté** » s'entend du BAIIA ajusté exprimé en pourcentage des produits.

Un rapprochement du « résultat d'exploitation net » et du « BAIIA ajusté » avec le « bénéfice (la perte) découlant des activités poursuivies avant impôt sur le résultat » est présenté à la rubrique « Principales informations financières trimestrielles – Rapprochements du BAIIA ajusté et du résultat d'exploitation net ».

Le « **bénéfice (la perte) avant les éléments présentés séparément, après impôt** » s'entend du bénéfice (de la perte) découlant des activités poursuivies, compte non tenu des postes présentés séparément qui suivent : « ajustements de la juste valeur », « autres (produits) charges » et « perte sur le remboursement anticipé de débentures convertibles ». Ces postes sont présentés séparément et exclus de certaines mesures de la performance, car ils sont de nature transitoire et fausseraient autrement les tendances historiques. Les « ajustements de la juste valeur » se rapportent à la variation de la juste valeur des profits et pertes sur les accords de taux d'intérêt. Les « autres (produits) charges » se rapportent aux profits ou aux pertes sur la sortie ou la dépréciation d'actifs, aux coûts de transactions et d'intégration liés aux acquisitions, aux frais de restructuration et de transformation et aux coûts connexes liés aux procurations. Les postes distincts dont il est question ci-dessus sont présentés avant et après impôt, ce qui permet de calculer le bénéfice (la perte) découlant des activités d'exploitation et le bénéfice par action correspondant en excluant ces postes.

Un rapprochement du « bénéfice (de la perte) découlant des activités poursuivies avant les éléments présentés séparément » avec le « bénéfice (la perte) découlant des activités poursuivies » est présenté à la rubrique « État du résultat net ».

Les « **fonds provenant des activités d'exploitation** » (les « **FPAE** ») s'entendent du bénéfice net avant impôt sur le résultat, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et ajustements de la juste valeur, et du poste « autres (produits) charges », moins l'amortissement du mobilier, des agencements, du matériel et des ordinateurs, l'amortissement au titre des contrats de location de bureaux, les charges de désactualisation, le montant net des charges d'intérêts et l'impôt sur le résultat exigible (compte non tenu de l'impôt sur le résultat exigible au titre des « ajustement de la juste valeur » et des « autres (produits) charges » qui ne sont pas autrement inclus dans les FPAE). La société détermine et inclut sa quote-part de 15 % dans les FPAE de ses coentreprises selon cette même méthode. L'amortissement du mobilier, des agencements, du matériel et des ordinateurs est considéré comme étant représentatif du montant des dépenses d'investissement de maintien (autres que de croissance) servant à calculer les FPAE, puisque la durée de l'amortissement concorde généralement avec la durée d'utilité des actifs. Les FPAE sont une mesure du bénéfice reconnue qui est très couramment utilisée par les entités du secteur immobilier, surtout celles qui possèdent ou exploitent des immeubles productifs de revenus. Comme la direction croit que les FPAE sont utilisés par certains investisseurs et analystes, elle a inclus cette mesure pour faciliter leur compréhension des résultats d'exploitation de la société.

Un rapprochement des FPAE avec le « bénéfice découlant des activités poursuivies » est présenté à la rubrique « Fonds provenant des activités d'exploitation et fonds provenant des activités d'exploitation ajustés – Rapprochement des FPAE avec le bénéfice net ».

Les « **fonds provenant des activités d'exploitation ajustés** » (les « **FPAEA** ») s'entendent des FPAE après ajustement pour : i) annuler les frais de financement et la charge de désactualisation hors trésorerie; ii) annuler la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie; iii) inclure le montant en capital du financement public d'immobilisations; iv) inclure les montants reçus au titre des arrangements de soutien financier; et v) annuler le bénéfice ou la perte de la société d'assurance captive qui était inclus dans le calcul des FPAE, puisque ces activités sont financées par des investissements détenus au titre des passifs d'autoassurance aux États-Unis, lesquels ne sont pas pris en compte dans la trésorerie et les placements à court terme comptabilisés par la société. Les FPAEA sont aussi ajustés pour tenir compte de l'écart entre le montant total des dépenses d'investissement de maintien engagées et le montant déduit aux fins du calcul des FPAE. Comme les dépenses d'investissement de maintien réelles de la société varient d'un trimestre à l'autre en raison du calendrier des projets et de facteurs saisonniers, l'ajustement des FPAEA pour tenir compte de ces dépenses par rapport au montant de l'amortissement du mobilier, des agencements, du matériel et des ordinateurs déjà déduit aux fins du calcul des FPAE peut donner lieu à une augmentation des FPAEA pour les périodes intermédiaires présentées. La société détermine et inclut sa quote-part de 15 % dans les FPAEA de ses coentreprises selon cette même méthode. La direction estime que les FPAEA sont une mesure pertinente de la capacité de la société à dégager des liquidités et à verser des dividendes en trésorerie aux actionnaires.

Le « **ratio de distribution** » s'entend du ratio des dividendes déclarés sur les FPAEA. La direction considère qu'il s'agit d'une mesure utile pour évaluer la capacité de la société à verser des dividendes.

Les FPAE et les FPAEA peuvent faire l'objet d'autres ajustements, déterminés par la direction à son gré, qui ne sont pas représentatifs de la performance d'Extendicare sur le plan de l'exploitation.

Un rapprochement des « entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation » avec les « FPAEA » est présenté à la rubrique « Fonds provenant des activités d'exploitation et fonds provenant des activités d'exploitation ajustés – Rapprochement des FPAEA avec les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation ».

Le « **ratio de couverture des intérêts** » et le « **ratio de couverture du montant net des intérêts** » s'entendent du ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts, compte tenu des intérêts inscrits à l'actif et compte non tenu des coûts de remboursement anticipé liés au financement et de l'amortissement des frais de financement différés, et dans le cas du « montant net des intérêts », compte tenu des produits d'intérêts. La direction juge ces mesures utiles, car elles sont une indication de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations liées aux charges d'intérêts sur la base des douze derniers mois consécutifs.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres et les activités de la société comporte certains risques, que les investisseurs doivent examiner attentivement avant d'investir dans la société. Les risques et incertitudes sont décrits dans la notice annuelle de 2024 de la société, notamment dans les rubriques intitulées « Risques liés aux pressions inflationnistes et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement », « Risques liés à la responsabilité et à l'assurance », « Risques liés aux modifications apportées à la supervision du gouvernement, au financement public et à la réglementation » et « Risques liés à une pandémie, à une épidémie ou à l'éclosion de maladies contagieuses, comme la COVID-19 », qui figurent dans la section « Facteurs de risque – Risques liés à l'entreprise » et la rubrique « Les dividendes en trésorerie ne sont pas garantis », qui figure dans la section « Facteurs de risque – Risques liés aux actions ordinaires ». Dans la mesure où ces risques ou incertitudes ont changé à la date du présent rapport de gestion, ils sont abordés dans les rubriques « Énoncés prospectifs » et « Faits nouveaux importants ».

Note

- 1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à l'analyse qui figure à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».